



Rapport Annuel **DÉVELOPPEMENT DURABLE** 2021

Une vision globale de la prise en compte du développement durable dans les activités de l'agglomération

En 2021, les élus se sont déterminés sur plusieurs propositions :

- **un pacte de gouvernance**, qui donne corps à un nouveau fonctionnement communautaire, davantage tourné vers la démocratie directe locale,
- **un nouveau projet de territoire, pour la période 2021-2023**, qui fait de la transition écologique le fil rouge des orientations,
- **la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en juin, et celle du contrat d'objectifs territorial (COT) avec l'ADEME en novembre**,
- **un nouvel organigramme administratif**, renforçant les services techniques, l'ingénierie environnementale et dédiant une équipe au développement local et à la cohésion territoriale,
- **une somme d'actions**, en déclinaison du PCAET : **photovoltaïque sur le patrimoine intercommunal, nouvelle alimentation énergétique pour la flotte de bus, renouvellement accéléré des réseaux publics d'eau potable, projet alimentaire territorial avec le Pays de l'Isle en Périgord...**

Les évènements marquants en 2021

- ✓ **Eau Cœur du Périgord – 1^{er} janvier** : Naissance du syndicat- il apportera 6 500 000 m³ d'eau potable auprès de près de 120 000 habitants pendant l'année.
- ✓ **Covid-19, la route vers le vaccin – Mars** : première campagne de vaccination, avec un accompagnement des personnes âgées et isolées vers les centres.
- ✓ **Semaine Nationale de la Petite Enfance – Mars** : Voyage au cœur de l'imaginaire, chasse à l'ours, île aux trésors. Mille et une histoires sont racontées dans les crèches.
- ✓ **Etang de Neufont – Juin** : des travaux colossaux débutent. Un investissement de 5 M€ pour en faire un lieu incontournable en Dordogne.
- ✓ **Pose de la première pierre de la piscine de Niversac – 6 juillet** : les travaux avancent pour la construction d'une nouvelle piscine couverte. Ouverture prévue fin 2022.
- ✓ **Signature du Contrat de Relance et de Transition écologique – 30 juillet** : Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires, signe ce nouvel outil. Plus de 600 projets pour un montant d'investissement total de 463 millions d'euros sur le territoire.
- ✓ **Les vacances apprenantes – Eté** : après une année scolaire compliquée, les centres de loisirs organisent pour les enfants 15 séjours !
- ✓ **Lancement des travaux du pôle Aliénor – Septembre** : un bâtiment pour l'avenir, futur siège du Grand Périgueux, au cœur du quartier d'affaires.

Vidéo disponible sur
<https://www.facebook.com/legrandperigueux/videos/1445016125900144/>



Les principales actions pour 2022

⇒ Mobilité : aboutissement du plan de déplacement en 2022

- Lancement de la navette ferroviaire le 3 juillet 2022 : un train toutes les 30 minutes en heure de pointe sur les principaux arrêts et toutes les heures le reste du temps pour tous les arrêts.

- Halte ferroviaire de Marsac en juillet.
- Transformation de la gare de Périgueux.
- Construction de la nouvelle passerelle semi-couverte en décembre : elle reliera les 3 quais au parvis de la gare (en cours de réaménagement) et à l'avenue du Maréchal-Juin.
- Bus à Haut Niveau de Service : fin de l'aménagement de l'axe de 10 km entre Coulounieix-Chamiers et Boulazac Isle Manoire. Courant été 2022, travaux sur le tronçon qui traverse Périgueux depuis le pont des Fainéants jusqu'à la place Bugeaud via la rue du Président Wilson. Pérennisation du sens de circulation des places Bugeaud et Francheville (testé fin 2021).
- Achat de bus électriques.
- Nouvel appel à projet pour poursuivre les aménagements cyclables dans les communes : voies vertes, trottoirs cyclables, chaussées à voie centrale ou latérale banalisées,

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
 Reçu en préfecture le 15/04/2022
 Affiché le 
 ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

⇒ Autres aménagements :

- La piscine couverte de Niversac (livraison prévue au 3^{ème} trimestre 2022).
- La pacification et la sécurisation des abords du campus de la formation à Boulazac Isle Manoire.
- Les travaux de modernisation de la base de loisirs de Neufont.
- La construction du pôle Aliénor pour aboutir à un aménagement en 2023.

30 millions d'euros investis en 2021 !

Dans un contexte délicat, le Grand Périgueux a maintenu en 2021 un niveau d'investissement élevé : 30 millions d'euros soit un montant très près de son record historique d'avant crise de 2019. Un quart de l'investissement de 2021 est consacré à la mobilité.

Priorité à la mobilité

Près d'un quart des investissements (7 M€) de l'exercice 2021 a été consacré à la mobilité.

❖ La navette ferroviaire

Le Grand Périgueux met tout en œuvre pour préparer l'**événement** phare de l'année 2022, l'arrivée de la **navette ferroviaire** reliant **Mussidan à Niversac en Dordogne**.

❖ Les haltes et gares ferroviaires

Des investissements ont porté sur :

- La rénovation des **haltes** et des **gares** (Boulazac, Razac sur l'Isle, Niversac et en 2022 Marsac sur l'Isle)
- Le **quartier de la gare de Périgueux** en cours de transformation (voies de bus, Pôle d'Echange Multimodal (PEM), nouveau parvis, démolition de l'ancienne passerelle).

Et bien d'autres projets !

- Avec 6 M€ investis, le **Grand Périgueux** continue la **rénovation** de son **réseau d'assainissement** et de ses **stations d'épuration** (6.3 M€). Un des objectifs est de pouvoir créer à terme des projets de baignade dans l'Isle.

- Poursuivant son soutien aux commerces fermés pendant la crise digitale via la plateforme "Ma ville mon shopping", engagés en 2020 et son aide à leur transition accompagné les entreprises locales à hauteur de 1.4 M€ en 2021.

Pourquoi un Rapport annuel de développement durable (RADD) ?

- L'Agenda 2030**

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et dont la réalisation s'appuie sur les partenariats. Il porte une vision de transformation du monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

- Les Objectifs de Développement Durable**

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont des objectifs mondiaux identifiés en 2015 par l'assemblée générale des Nations Unies. 193 dirigeants se mettent d'accord sur des objectifs précis à poursuivre durant les 15 prochaines années. Ils s'adressent à tous, États comme entreprises, société civile.

17 objectifs de développement durable ont notamment été fixés. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. Ces objectifs s'inscrivent dans le programme de développement : « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

01 – Eradication de la pauvreté, 02 – Lutte contre la faim, 03 – Accès à la santé, 04 – Accès à une éducation de qualité, 05 – Egalité entre les sexes, 06 – Accès à l'eau salubre et à l'assainissement, 07 – Recours aux énergies renouvelables, 08 – Accès à des emplois décents, 09 – Innovation et infrastructures, 10 – Réduction des inégalités, 11 – Villes et communautés durables, 12 – Consommation et production responsables, 13 – Lutte contre les changements climatiques, 14 – Vie aquatique, 15 - Vie terrestre, 16 – Paix, justice et institutions efficaces, 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs.



L'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD), portés par l'ONU, sont le nouveau cadre d'action universel dans une perspective de transformation pour un développement durable.

• Le Rapport Annuel de Développement Durable (RADD)

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

Depuis 2010, les collectivités territoriales de plus de **50 000 habitants** ont l'obligation de produire un rapport sur la situation en matière de développement durable (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Ce rapport a pour objectif d'interroger et de faire évoluer les **politiques publiques, le fonctionnement des collectivités et leurs modes d'intervention** sur les territoires pour une **meilleure intégration des enjeux du développement durable**.

Le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable doit dresser un bilan des politiques, programmes et actions conduits par la collectivité, au titre du développement durable, dans ses politiques territoriales et en interne, dans le fonctionnement de la collectivité. Au-delà d'un simple état de l'Art, le rapport analyse les processus et méthodes mis en œuvre dans l'élaboration, la mise en place et l'évaluation de ces actions, programmes et politiques. Ces informations permettent de légitimer les politiques publiques et de faire émerger des axes d'améliorations qui vont orienter et/ou enrichir les politiques à venir.

À cette fin, ce document est présenté lors du **débat d'orientations budgétaires**.

Le rapport annuel de développement durable synthétise chaque année l'avancée des actions entreprises et orientées en appui des **5 finalités** (tableau 1) déjà définies et du **plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2024** approuvé en novembre 2019 (tableau 2), en présentant plusieurs actions, leurs enjeux, les partenaires impliqués, les dépenses réalisées et les résultats obtenus.

| Finalités du développement durable | Symboles utilisés |
|---|---|
| La lutte contre le changement climatique qui rassemble les initiatives en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, via la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables, le développement des modes de transport doux, etc. |  |
| La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources (eau, air, sols, etc.), qui passe par une réduction des impacts des actions humaines sur l'environnement. |  |
| L'épanouissement de tous les êtres humains , qui implique que chacun puisse trouver réponse à ses besoins les plus vitaux, et accéder aux biens et aux services (santé, culture, éducation, emploi, etc.) qui contribuent à son bien-être. |  |
| La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations , qui restent des impératifs face à la persistance des inégalités et des exclusions au sein de notre société. | |
| Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables , qui viennent questionner notre modèle économique actuel, et incitent à adopter de nouvelles logiques dans nos choix et nos modes de vie, vers plus de respect de notre environnement. |  |

Tableau 1 : les 5 finalités du développement durable et les symboles utilisés dans le rapport pour chaque action

Pour chaque action identifiée dans le RADD, il est indiqué en plus de la finalité dans laquelle elle s'inscrit, si elle répond à un des 17 objectifs de Développement Durable 2030.

Lorsque l'action concerne également une action inscrite dans le PCAET, le logo correspondant



PLAN CLIMAT 24 apparaît en bas de page ainsi que le numéro de l'axe, du programme et de l'action (ex : 3.2.1 correspond à la première action du PCAET « Mettre en œuvre Périmouv' » inscrite dans le programme n°2 de l'axe 3).

Axe 0 (transversal) : Coordonner, communiquer, suivre et évaluer le PCAET

Axe 1 : Planifier un aménagement et un urbanisme durables

- 1.1 : Doter le territoire de documents d'urbanisme porteurs d'une ambition énergie climat.
- 1.2 : Mener et généraliser des programmes d'aménagement exemplaires.
- 1.3 : Financer des projets à dimension environnementale.
- 1.4 : Aménager les réseaux d'énergies de demain.

Axe 2 : Favoriser la mutation énergétique des bâtiments

- 2.1: Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat durable.
- 2.2 : Accompagner les habitants dans la transition énergétique.
- 2.3 : Accompagner la rénovation du tertiaire.

Axe 3 : Réduire les déplacements motorisés et leurs impacts

- 3.1 : Organiser la multi modalité à l'échelle de l'Agglomération.
- 3.2 : Améliorer l'offre de transports en commun et la rendre plus sobre en carbone.
- 3.3 : Développer les modes de déplacement actifs et sensibiliser la population à l'éco-mobilité.
- 3.4 : Réduire l'impact des transports.

Axe 4 : Soutenir l'émergence d'activités économiques durables

- 4.1 : Accompagner le développement des éco-activités et des pratiques durables dans les entreprises.
- 4.2 : Mettre en place une politique agricole pour une agriculture locale durable.
- 4.3 : Mettre en œuvre une stratégie Déchets.

Axe 5 : Développer les énergies renouvelables

- 5.1 : Favoriser les projets d'énergies renouvelables sur l'Agglomération.
- 5.2 : Développer les énergies électriques.
- 5.3 : Développer les énergies chaleur.

Tableau 2 : les axes et les programmes du PCAET 2019-2024

NB : afin d'assurer une concordance avec le budget de l'année, les montants des dépenses 2021 et des dépenses prévues en 2022 indiqués dans le rapport, sont en unités budgétaires c'est-à-dire en TTC pour le budget principal, en HT pour les budgets industriels et commerciaux, et net de taxes pour les subventions.

| | |
|---|-----------|
| PARTIE 1 : Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous | 7 |
| • Action 1 : Programme d'amélioration de l'habitat « Amélia 2 » | 7 |
| • Action 2 : Projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de Chamiers..... | 9 |
| • Action 3 : Appel à projets du Contrat de ville du Grand Périgueux | 10 |
| • Action 4 : Compétence Petite Enfance | 12 |
| • Action 5 : Travaux sur les bâtiments de l'enfance et de la petite enfance | 14 |
| • Action 6 : « J'apprends à nager » pour les publics défavorisés | 15 |
| • Action 7 : Soutien au logement social, dans le respect du droit au logement et de la mixité sociale..... | 16 |
| • Action 8 : Aides aux entreprises pendant la crise sanitaire | 18 |
| PARTIE 2 : Transformer les modèles de société par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité | 20 |
| • Action 9 : Contrat de relance et transition écologique (CRTE) | 20 |
| • Action 10 : PériMouv' | 23 |
| • Action 11 : Assainissement collectif et non collectif | 28 |
| • Action 12 : Alimentation en eau potable..... | 31 |
| • Action 13 : Convention paquet énergie climat avec le SDE24..... | 32 |
| • Action 14 : Aménagement du lac de Neufont..... | 34 |
| PARTIE 3 : S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie..... | 37 |
| • Action 15 : Démarche globale d'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail (CQVT)... | 37 |
| • Action 16 : Ressources humaines, formations des agents et création du compte personnel de formation. | 38 |
| • Action 17 : Projets éducatifs dans les crèches et les centres de loisirs | 40 |
| PARTIE 4 : Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous | 45 |
| • Action 18 : Contrat Local de Santé (CLS) et Atelier Santé Ville (ASV)..... | 45 |
| • Action 19 : Voie Verte et chemins de randonnées..... | 47 |
| PARTIE 5 : Concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriales | 50 |
| • Action 20 : Boucle Fert'ISLE, projet d'animation et de production agricole au cœur des quartiers | 50 |
| • Action 21 : Mission Locale et Maison de l'Emploi | 52 |
| • Action 22 : Pôle Aliénor | 54 |
| PARTIE 6 : Rendre effective la contribution des citoyens à l'action publique..... | 59 |
| • Action 23 : Conseil de développement et autres démarches de démocratie participative..... | 59 |
| • Action 24 : Maison du projet, co-construction du projet de renouvellement urbain de Chamiers | 60 |
| L'annexe 1 : l'agenda 2030, c'est quoi ? | 62 |
| L'annexe 2 : Liste des ODD..... | 63 |

PARTIE 1: Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

• Action 1 : Programme d'amélioration de l'habitat « Amélia 2 »

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Les aides financières du Grand Périgueux dans le cadre d'Amelia 2 portent sur la **rénovation énergétique des logements** mais également, **l'adaptation à la perte d'autonomie**, la **mise aux normes des assainissements individuels...** Une bonification des aides en cas d'installation d'équipements respectueux de l'environnement et de la santé des habitants a été mise en place : chauffe-eau solaire thermique individuel, appareil de chauffage indépendant au bois, matériaux biosourcés d'origine végétale, etc.



Lancé le 1^{er} janvier 2019, l'accompagnement des propriétaires et l'étude des dossiers se sont poursuivis en 2021 malgré le contexte sanitaire contraint. Comme en 2020, seule la communication autour du programme et les permanences ont été impactées.

L'animation intègre des critères de suivi et d'évaluation de l'impact du programme sur :

- les habitants bénéficiaires en termes de conseil, d'aides financières et de qualité de vie,
- l'environnement : économies d'énergie, recours à des matériaux biosourcés...,
- l'activité économique locale (volume de travaux générés).

Rénovation totale d'un logement destiné à la location (locatif conventionné à loyer modéré) :



Avant travaux



Après travaux

Acteurs concernés : l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de la Dordogne, les 43 communes de l'Agglomération, Procivis-Sacicap, la Fondation Abbé Pierre, les Compagnons Bâtisseurs de Nouvelle Aquitaine, Action logement, ...

Dépenses 2021 :

- Subventions versées aux propriétaires (investissement) : 415 746 € attribués (décisions attributives de subventions) et 318 550 € versés en 2021.

Dépenses envisagées en 2022 :

- Subventions aux propriétaires (investissement) : 400 000 €.
- Animation-suivi et communication (fonctionnement) : 310 000 €.

Résultats 2021:

- 240 logements rénovés sur le plan énergétique, soit des gains de 3 488 076 kWh/an et 7 580 teq CO₂. La moyenne de consommation par logement après travaux est de 185 kW/m²/an (étiquette D) et la moyenne d'émissions après travaux est de 18 teq CO₂ (étiquette C).
- 31 assainissements individuels ont été remis en conformité, sans risque sanitaire ou environnemental.

| Indicateurs PCAET | Valeur 2021 | Objectif 2024 |
|---|---|--|
| Nombre de dossiers énergie soutenus par le programme | 240 | 585 (sur la durée du programme) |
| Gain énergétique estimé, émissions de CO ₂ évitées, niveau de performance énergétique atteint (dossiers énergie) | 3 488 076 kWh/an de gain énergétique et 7 580 teq CO ₂ d'émissions évitées | Gain énergétique estimée de 8 459 100 kWh/an et 15 011 teq CO ₂ d'émissions évitées sur la durée du programme |
| Nombre de dossiers avec bonus éco matériaux ou matériaux bio-sourcés. | 131 | 34/an |
| Montants et nature des travaux / Montant total de travaux générés (impact économique) (dossiers énergie) | 4 744 476 € | 32 millions d'euros au total pour Amélia 2 (dont 10.8 millions d'euros sur énergie) |
| Budget communication Amélia | 8 935 € HT | 30 000 € HT en 5 ans |

En savoir + : <https://amelia2.fr/>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Finalités 3 et 4



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients, et durables



Action 2.1.1 du PCAET

• Action 2 : Projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de Chamiers

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Signée le 24 juin 2019 par l'ensemble des partenaires, la **convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Chamiers** s'articule autour de 5 types d'intervention :

- L'amélioration de la fonction habitat du quartier.
- La consolidation et la mise à niveau de l'offre d'équipements et de services.
- Le maintien et le développement d'activités économiques créatrices d'emplois sur les quartiers prioritaires.
- Le traitement d'espaces publics inclusifs au service de la mise en réseau du quartier à son environnement.
- Les mesures d'accompagnement et d'animation (projet artistique « ça déménage », ateliers d'urbanisme, gestion urbaine et sociale de proximité pour pérenniser les changements...)



Le projet global représente un investissement de plus de 51 millions d'euros sur un calendrier d'opération allant jusqu'en 2025.

Le Grand Périgueux est chargé de piloter et de coordonner ce projet, dans une démarche participative et en interface avec les maîtres d'ouvrage, les habitants, les associations, les financeurs, les services des institutions concernées.

Acteurs concernés :

- **Les maîtres d'ouvrage du projet :** Périgord Habitat, Département, Mairie de Coulounieix-Chamiers
- **Les partenaires bénéficiaires et acteurs du projet :** Conseil citoyen de Chamiers, Centre social Saint-Exupéry, associations de proximité, ville de Coulounieix-Chamiers.
- **Les partenaires financeurs du projet :** ANRU, État (droit commun), Union Européenne FEDER axe 5, Région, Département, CAF de la Dordogne, ville de Coulounieix-Chamiers et Le Grand Périgueux.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- 2021 : 69 160 € en fonctionnement et 131 066€ en investissement.
- 2022 : 116 514 € en fonctionnement et 405 549 € en investissement.

Réalisations 2021 :

- Changement d'image à l'œuvre avec le lancement des premières opérations physiques :
 - o Construction de la Maison de quartier et du centre social en entrée de quartier de Chamiers.
 - o Lancement des travaux d'aménagement urbains autour du Pôle des Solidarités y compris modes actifs.
 - o Amorçage des travaux de construction du pôle artisanal.
 - o Démolition des 104 logements de la résidence C sis rue Romain-Rolland.

- Préservation du cadre de vie des habitants en phase chantier : validation « îlots apaisés » avec 2 îlots de tranquillité définis, et réalisation de plusieurs panneaux de chantier pour communiquer sur le chantier et les finalités des travaux.
- Traitement des problématiques de quotidienneté avec la mise en œuvre de la gestion urbaine et sociale de proximité : 6 réunions organisées, 12 projets / thématiques étudiées courant 2021 (ex. projet d'animation autour de la question des déchets en vue de la mise en place de la redevance incitative / mise en place des ateliers solidaires en lien avec l'association des Compagnons bâtisseurs).

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/solidarite/le-programme-de-renouvellement-urbain>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalités 3 et 4

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients, et durables

Action 1.2.1 du PCAET

• Action 3 : Appel à projets du Contrat de ville du Grand Périgueux

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :



Chaque année, Le Grand Périgueux lance un appel à projets en partenariat avec l'État et d'autres collectivités, afin que soient menées des actions en faveur de habitants des quartiers « politique de la ville » de l'agglomération.

Cet appel à projets partenarial et annuel s'inscrit dans les priorités du Contrat de ville 2015-2023 du Grand Périgueux, dans le cadre de 3 grands piliers :

- ✓ **La cohésion sociale** : renforcement du lien social, accompagnement à la scolarité et à la parentalité, accès aux activités sportives et de loisirs, à la culture et à l'apprentissage du français (ateliers socio-linguistiques), à la santé (prévention et accès aux soins), soutien à la participation des habitants (Fonds de Participation des Habitants, Conseils citoyens, Juniors associations).
- ✓ **Le développement économique et l'emploi** : insertion sociale et professionnelle / remobilisation, clauses d'insertion, accompagnement renforcé à l'emploi des jeunes et personnes éloignées de l'emploi, à la création d'entreprises, mise en œuvre de chantiers éducatifs, application numérique pour faciliter l'accès des collégiens en QPV aux stages de 3^{ème}.
- ✓ **Le cadre de vie et le renouvellement urbain** : gestion urbaine et sociale de proximité (mobilité, sécurité, tranquillité, sensibilisation au tri des déchets,...), histoire et mémoire des quartiers,...

Sont privilégiés les projets réunissant plusieurs des critères suivants :

- être innovants, expérimentaux, structurants ou transversaux ;
- favoriser le développement du partenariat associatif ;
- favoriser la participation des habitants et la mise en œuvre des projets par les habitants eux-mêmes (conception, réalisation, évaluation et valorisation) ;
- favoriser l'individualisation des parcours des habitants ;
- faire appel à des co-financements de droit commun, les crédits spécifiques de la politique de la ville n'intervenant qu'en dernier ressort ;
- prévoir des critères d'évaluation détaillés (humains, financiers, techniques) quantifiables et qualitatifs.

Acteurs concernés : le Grand Périgueux, la Préfecture de la Dordogne, le Département, les villes de Périgueux, Coulounieix-Chamiers et Boulazac Isle Manoire.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2021 : 100 000 €
- En 2022 : 100 000 €

Résultats :

En 2021, **63 projets** ont été déposés par 37 porteurs de projet pour l'ensemble des quartiers du contrat de ville. 57 ont été retenus par un ou plusieurs financeurs. Cela représente 32 porteurs, mais aussi 24 projets transversaux concernant au moins 2 communes sur les 3, pour un montant de subventions « politique de la ville » attribué égal à plus de 350 000 € (pour les 6 partenaires).

Le Grand Périgueux a soutenu **41 projets pour un montant de 100 000 €** en crédits spécifiques pour tous les quartiers inscrits dans le contrat de ville (prioritaires, veille et fragilisés). Cela a représenté un soutien à **28 porteurs de projet**.

Le pilier « cohésion sociale » est toujours aussi fortement représenté (70 % des financements pour 34 actions). Le pilier « développement économique et emploi » connaît une moindre progression en 2021 (26 % des financements pour 5 actions), mais nombreuses sont les actions de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale du Grand Périgueux, envers les publics des quartiers, qui sont financées par le droit commun.

Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » est très faiblement représenté (4 % des financements pour 2 actions), mais de nombreux projets structurants se poursuivent dans les quartiers (dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - NPNRU en particulier).

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

• Action 4 : Compétence Petite Enfance

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

La compétence s'exerce sur **16 crèches et 522 places d'accueil**. 15 établissements sont gérés en régie, la micro crèche de Sorges est gérée par l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) en délégation de service public. Le territoire comprend 4 relais assistants maternels soit environ 1 400 places d'accueil potentielles.

Au-delà de la gestion de la crise sanitaire qui a pu encore fortement impacter le fonctionnement des structures d'accueil Petite Enfance au cours de cette année, l'évènement marquant de 2021 est la fin des Contrats Enfance Jeunesse signés avec la CAF, et le travail préparatoire à la mise en place de la nouvelle Convention Territoriale Globale en collaboration avec les services Enfance et Santé Solidarité.



930 enfants ont fréquenté les structures et 520 dossiers familles ont été traités.

400 nouvelles admissions ont été prononcées.

↳ La crise sanitaire en chiffres :

- 157 jours de fermeture (confinement, clusters ou absence de personnel) soit 1451 places fermées (toutes crèches confondues).
- 624 jours d'absence enfants « cas contact ».
- L'aide estimée de la CAF pour l'indemnisation de ces places fermées est de 172 345,40 €, soit 79% de la recette compensée (218 227 € : Prestation de service unique + part famille).
- 12 348 heures d'évitement (enfant présentant une fièvre supérieure à 38°5 C), représentant un manque à gagner de 70 630,56 €

Les réalisations en 2021 :

- ✓ Livraison de repas en liaison froide étendue à 3 autres structures pour répondre à une situation difficile : Bébé Club à Mensignac, Chapi Chapo à La Chapelle Gonaguet, le Nid à Champcevinel. Un bilan a été réalisé fin 2021 et un appel d'offres prenant en compte les objectifs de la loi EGALIM, des critères de qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle, et englobant toutes les structures en production a été lancé sur la base suivante : légumes, fruits, pain, œufs exclusivement bios, en circuit local ou court, viande bio ou labellisée, laitages locaux et bios.

Le cahier des charges de la consultation demandait aux candidats à ce marché des garanties en terme de bio et de produits locaux :

- Les légumes utilisés seront exclusivement frais, bio et en circuit local ou à défaut court et respecteront la saisonnalité,
- Les œufs seront exclusivement bio,
- Le pain sera bio,
- Les viandes seront de provenance française et porteront le Label Rouge, bio sera un plus,
- Les poissons seront issus de pêche durable,
- Les yaourts, fromages blancs ou petits suisses seront locaux, bio sera un plus, et les préparations lactées seront à base d'ingrédients bio,
- Les fromages seront à la coupe et d'AOC ou d'AOP.

- ✓ Formation de 2 éco-agents : elles ont débuté leurs ateliers de sensibilisation, auprès du personnel chargé des missions temporaires et des parents d'enfants accueillis en crèche. Elles ont pour mission de garantir la pérennité de l'action de nettoyage sain dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) du Grand Périgueux.

Acteurs concernés : 210 agents du Grand Périgueux, dont 190 œuvrent auprès des enfants quotidiennement, la CAF, l'ADMR.

Dépenses réalisées : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8.9 M€, dont 91% concernent les frais de personnel.

Projets envisagés en 2022 :

- ✓ Reconstruction de la crèche Câlins Câlines : la ville de Périgueux propose les locaux de l'école maternelle du Gour de l'Arche. Des travaux importants seront à prévoir. Les différents services étudient la possibilité d'adoindre un algéco au site actuel de la crèche, afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et d'éviter les manutentions de tables et de couchettes aux agents.
- ✓ Un prestataire sera choisi pour la livraison des repas aux EAJE actuellement en production : Les Arènes, Câlins Câlines, Magne, Maison du Petit Prince, Les Souris Vertes.
- ✓ Poursuite de l'élaboration du schéma d'organisation et de rationalisation territoriale de l'accueil de l'Enfance et la Petite Enfance.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/petite-enfance>

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

• Action 5 : Travaux sur les bâtiments de l'enfance et de la petite enfance

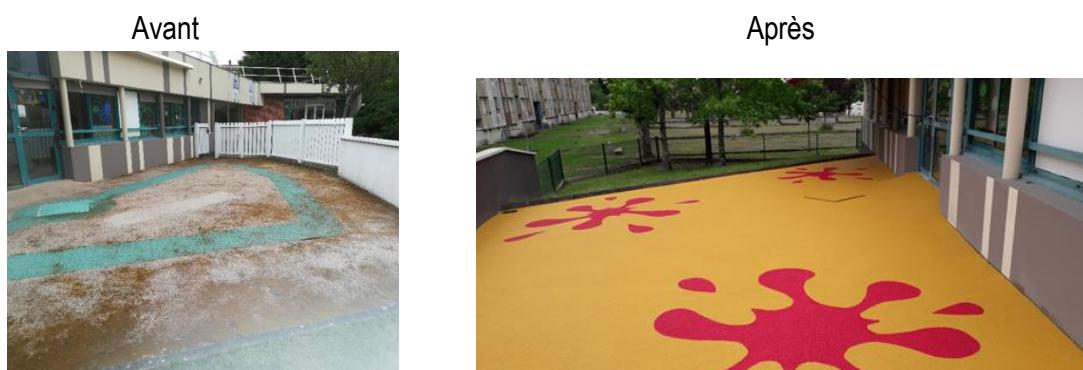
Le Grand Périgueux assure la maintenance préventive et la gestion quotidienne des bâtiments des crèches et des centres de loisirs.

Avec les périodes de fortes chaleurs, les températures observées dans ces bâtiments recevant du jeune public peuvent parfois être très élevées. Des pièces dites refuges ont été créées pour permettre au personnel et aux enfants de se protéger en cas de fortes chaleurs : des climatiseurs conformes aux impératifs sanitaires des établissements ont donc été installés en 2021.

☞ Montant total : 192 980 € TTC

Le Grand Périgueux a effectué des travaux de réhabilitation et/ou d'aménagement sur l'ensemble des crèches :

- ✓ **Maison du Petit Prince à Coulounieix-Chamiers** : travaux de réfection de sol souple.
☞ 15 980 € TTC.



- ✓ **Napoléon Magne à Périgueux** : travaux d'aménagement de la cour centrale en **béton drainant** et création d'une nouvelle surface d'aires de jeux, afin de rendre plus harmonieux et moins étouffant l'accueil des usagers de la crèche, notamment l'été.
☞ 92 250 € TTC.



Des audits énergétiques ont été réalisés sur 3 bâtiments : les crèches Magne, Les Petitous et Petit Prince. L'état des lieux, les opportunités d'amélioration, les scénarios de travaux ont été présentés le 8 décembre au Grand Périgueux.

☞ 10 170 € TTC pour un reste à charge subvention déduite et participation du SDE24 de 2 966.25 €.



Finalités 3 et 4



Permettre à tous de vivre
 en bonne santé et
 promouvoir le bien-être à
 tout âge

• Action 6 : « J'apprends à nager » pour les publics défavorisés

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Depuis 2015, le Grand Périgueux met en œuvre l'action "J'apprends à nager", **pour les enfants de 6 à 12 ans ne sachant pas nager**. Tous sont issus de familles précaires de l'Agglomération c'est-à-dire ayant un quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales inférieur à 1 000 € et/ou résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. En effet, nombreux sont les enfants des quartiers qui n'apprennent pas à nager, pour des raisons culturelles ou tarifaires. Chaque enfant peut ainsi bénéficier de **15 à 18 séances de ¾ d'heure pendant les vacances scolaires**.

Cette action d'apprentissage de la natation gratuite a pour objectifs de :

- permettre aux enfants d'accéder à une pratique sportive à travers l'apprentissage de la natation ;
- leur donner le savoir fondamental et sécuritaire de l'aisance en milieu aquatique « savoir se sauver » ;
- « savoir nager » afin d'accéder possiblement à toute activité aquatique ou nautique.

L'action a lieu pendant les petites vacances (automne, hiver et printemps) et les vacances d'été (3 semaines en juillet). Le dispositif « **Aisance aquatique** » destiné aux **enfants de 4 à 6 ans** a également été expérimenté cet été avec succès.

Au total, ce sont environ **60 jours** de stage d'apprentissage et **140 créneaux** proposés et organisés sur **3 piscines** afin de couvrir le territoire (Marsac sur l'Isle, Champcevinel et Boulazac Isle Manoire).

Acteurs concernés : service des piscines du Grand Périgueux, services des communes de l'Agglomération (en particulier Périgueux, Coulounieix-Chamiers et Boulazac), centres sociaux et CCAS.
 Soutien de l'Agence Nationale du Sport.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2021 : 20 000 €
- En 2022 : 20 000 €



Résultats :

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

- **80 enfants** bénéficiaires de ce dispositif en 2021 en capacité de se sauver de la noyade (dont 30 issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville).
- Découverte des bienfaits du sport pour la santé et acquisition des valeurs de respect et de citoyenneté.
- Découverte de l'environnement et des règles des piscines et prévention des comportements inadéquats grâce au temps privilégié avec les maîtres-nageurs sauveteurs.
- Facilitation de l'obtention de l'attestation scolaire « savoir-nager » au plus tard en fin de classe de 6^{ème} (objectif des classes de cycle 3).

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

• Action 7 : Soutien au logement social, dans le respect du droit au logement et de la mixité sociale.

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Les aides aux bailleurs sociaux et aux communes pour la production équilibrée de logements sociaux a pour objectif de répondre aux besoins de la population. Il s'agit de **subventions à la construction et à l'acquisition – amélioration**, en respect du règlement d'intervention en faveur du logement social du Grand Périgueux. Ce soutien est réalisé via une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le logement des jeunes est un enjeu fort sur l'Agglomération. Suite à une étude globale menée par le Grand Périgueux sur cette thématique, une stratégie d'intervention intercommunale a été actée en 2013. Dans ce cadre, le Grand Périgueux soutient l'accompagnement des personnes hébergées aux FJT (foyers de jeunes travailleurs) de Périgueux et du Campus de la formation professionnelle de Boulazac ainsi qu'au sein de la RHVS (résidence hôtelière à vocation sociale). Une convention avec les partenaires fixe la participation du Grand Périgueux à 42 000 €.

Acteurs concernés : les 43 communes de l'Agglomération, Périgord Habitat, Mésolia, Domofrance, Clairsienne, Noalis, le Département (délégué des aides à la pierre).

Les dépenses 2021 :

- Décisions attributives de subventions :
 - 6,66 M€ d'emprunts garantis pour la construction de logements sociaux,
 - 1,88 M€ à Périgord Habitat (dont subventions au renouvellement urbain de Chamiers et remise à l'équilibre de l'Office),
 - 306 000 € pour les autres bailleurs,

- 35 400 € pour la construction ou la rénovation de logements communaux sur les communes de Saint Michel de Villadeix et St Crépin d'Auberoche.

- Paiements 2021 :

- 911 241 € à Périgord Habitat (dont renouvellement urbain de Chamiers et remise à l'équilibre de l'Office),
- 49 800 € aux autres bailleurs,
- 6 000 € pour la construction ou la rénovation de logements communaux sur les communes de Saint Amand de Vergt et St Crépin d'Auberoche.

Les dépenses envisagées en 2022 :

- 2,27 M€ à Périgord Habitat (dont le programme de renouvellement urbain de Chamiers et la remise à l'équilibre de l'Office)
- 40 000 € pour la construction ou la rénovation de logements communaux (St Michel de Villadeix, Creyssensac et Pissot, St Mayme de Péreyrol,).
- 136 500 € aux autres bailleurs sociaux

Nota : les montants ne concernent que des engagements pris par décision ou délibération au 31/12/2021.

Résultats :

Mise en service effective en 2021 de 149 logements sociaux adaptés à la variété des besoins. Ces logements répondent aux **3 piliers du développement durable**.

- Ils correspondent aux besoins des habitants car adaptés aux revenus des ménages, avec des loyers maîtrisés, aux évolutions sociodémographiques (ménages de plus en plus petits, familles monoparentales ou recomposées, population vieillissante, ...) et aux modes de vie actuels.
- Ils ont par ailleurs une localisation privilégiée en cœur d'agglomération ou sur des communes pôles relais, près des services, tout en respectant une consommation foncière raisonnée (situés à Périgueux, Val de Louyre et Caudeau, Razac, Boulazac Isle Manoire). Cette nouvelle production permet donc d'avoir une offre de logements en faveur de plus de mixité sociale, équilibrée sur le territoire.
- Ils respectent enfin des normes environnementales et architecturales poussées permettant aux ménages de réduire leur consommation énergétique.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/habitat/le-logement-social>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalités 3 et 4



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Action 2.1.2 du PCAET

• Action 8 : Aides aux entreprises pendant la crise sanitaire

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le Grand Périgueux a adopté des mesures de soutien au tissu économique, dans le cadre de la crise sanitaire, compte tenu de l'arrêt total ou partiel de l'activité économique engendré par le confinement de la population, au cours de l'année 2020.

Plus de 3 millions d'euros ont été mobilisés à cet effet.

Résumé des actions mises en œuvre :

| Dispositif | Nature de l'intervention | Montants |
|---|---|----------------------|
| Fonds Régional de Prêts de Solidarité et de proximité | Prêt à l'entreprise à taux zéro | 220 000 € |
| Fonds de prêt Territorial | Prêt à la personne | 250 000 € |
| Fonds d'accompagnement des commerces fermés au mois de novembre 2020 | Prise en charge loyer du mois de novembre 2020 | 224 000 € |
| Plan exceptionnel de remise à niveau des bâtiments intercommunaux. | Marchés de travaux | 1 650 000 € |
| Dispositif « Ma Ville mon shopping » | Place de marché destinée à permettre aux commerçants de vendre en clique et collecte. | 300 000 € pour 3 ans |
| Exonération de CFE (cotisation foncière des entreprises) secteurs hôtellerie, tourisme, restauration, culture | Exonération fiscale exceptionnelle accordée par l'Etat et le Grand Périgueux | 411 000 € |
| TOTAL | | 3 055 000 € |



Concernant **Ma Ville Mon Shopping**, depuis sa mise en œuvre en novembre 2020 :

**128 boutiques en ligne ont été créées proposant 2 975 produits.
658 acheteurs ont utilisé la plateforme pour réaliser 926 commandes
4020 produits ont été achetés.
35 300 € de vente ont été effectuées.**



Concernant la livraison des commandes :

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

4% ont été réalisées par La Poste, 85% par le Click and Collect, 2 % par le commerçant et 9 % en colissimo.

Près de **900 bons** d'achat ont été utilisés à travers 3 campagnes successives, pour un montant de 15 835 € :

- un premier bon d'achat de 10 € pour 20 € d'achat minimum : 246 bons consommés entre novembre 2020 et le 8 avril 2021 ;
- puis un deuxième bon d'achat de 25 € sur 30 € d'achat minimum : opération du 9 avril 2021, 385 bons consommés en 24 h ;
- et enfin 15 € sur 30 € d'achat minimum : opération du 16 avril 2021, 250 bons consommés en 24 h.

Une nouvelle opération a été lancée le 25 décembre 2021 : 5000 € maximum, 10 € offerts pour 30 € d'achat.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/economie-et-emploi/aides-covid-19>

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

PARTIE 2 : Transformer les modèles de société par la sobriété carbone et de l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur de la biodiversité et de sa biodiversité

Objectifs poursuivis :

- Sobriété carbone et adaptation au changement climatique.
- Modèles de production et de consommation économies en ressources naturelles et durables.
- Reconquête de la biodiversité.

• Action 9 : Contrat de relance et transition écologique (CRTE)

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Signé le 30 juillet 2021, Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) est un nouvel outil proposé par l'Etat au Grand Périgueux jusqu'en 2026, pour engager la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique du territoire.

En attendant « Grand Périgueux 2030 », il est le **cadre de la vision partagée du développement et de la transition du territoire**, mais il est aussi un **outil précieux de recensement des projets**, à la fois portés par le Grand Périgueux, ses 43 communes membres et des partenaires du territoire (Eau Cœur du Périgord, Périgord Habitat, le SDE24, Périgord Numérique, SMD3, etc.). Il s'appuie en cela fortement sur les enjeux et les objectifs du **PCAET** et sur sa dynamique partenariale.

Ce recensement permet de croiser les intentions de tous et d'inscrire aussi les projets dans les différents contrats avec les partenaires (volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région, futur contrat régional « de développement et des transitions » 2022-2029, candidature aux fonds européens territorialisés 2021-2027, futur contrat départemental « de projets », appels à projets divers, fonds d'Etat annuels DSIL et DETR, etc.).

Objectifs poursuivis :

Le CRTE a consisté en l'écriture d'un diagnostic sur l'agglomération et ses 43 communes, autour de **16 ambitions du territoire pour les prochaines années, regroupées en 4 piliers, assortis d'indicateurs de suivi** :

1. La connectivité et le désenclavement du territoire

Améliorer et développer tous les modes de déplacements : sécuriser nos routes, miser sur une desserte plus efficace et rapide en train et en bus tout en utilisant davantage le vélo et la marche au quotidien, accélérer l'accès au numérique pour tous.

2. La relance et le développement économique

Rebondir suite à la crise sanitaire et repenser l'économie locale : soutenir l'innovation et les filières existantes, renforcer les compétences au service de l'emploi et de l'insertion notamment des jeunes, agir pour la reconquête commerciale et développer un tourisme durable.

3. La transition écologique et énergétique

Doter le territoire d'une capacité de résilience pour s'adapter aux changements climatiques : réduire l'impact environnemental et soutenir l'économie circulaire, préserver les ressources naturelles, soutenir la performance environnementale des bâtiments et des espaces publics, agir pour une agriculture et une alimentation saines et durables

4. La cohésion sociale et territoriale

Ensemble, organiser et équilibrer le développement du territoire : soutenir les secteurs urbains et ruraux les plus fragiles, renforcer le maillage du territoire en services de première nécessité (santé, enfance, services publics), favoriser un habitat solidaire, attractif et durable, développer l'animation sociale et l'implication habitante, développer l'accès à la culture, au sport et activités de loisirs.

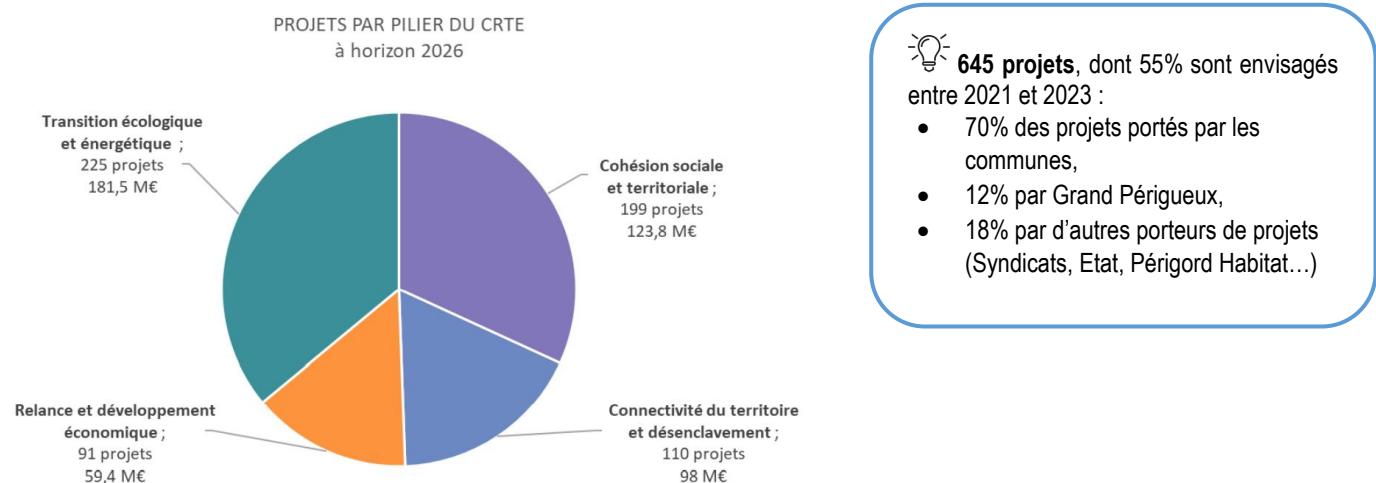
Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

SLOW



Acteurs concernés : En premier lieu, les 43 communes qui composent Le Grand Périgueux.

Outre tous les porteurs de projets inscrits au CRTE, le contrat a été élaboré en concertation avec un premier groupe de 32 acteurs au sein d'une « Conférence des partenaires » qui s'est réunie le 14 juin 2021. Y participaient :

La Préfecture de la Dordogne, la Direction Départementale de Territoires de la Dordogne, le Département de la Dordogne, Périgord Habitat, Action Logement, la Banque des territoires, l'Agence pour l'Information sur le Logement de la Dordogne (ADIL 24), la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux, l'Office du Tourisme du Grand Périgueux, la Fabrique de territoire Grand Périgueux, le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24), la SEM 24 Périgord Energies, Pays Isle en Périgord, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI), le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3), l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 24, l'Union Départementale des CCAS.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2021 :

- 38 640 € TTC (prestataire extérieur) pour de l'ingénierie d'appui au recensement des projets et à l'élaboration de la maquette.
- 15 000 € de recette (subvention Etat Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire - FNADT).

💡 Depuis le 3 janvier 2022 : une chargée de mission et une assistante technique et financière à mi-temps sont mises à disposition pour l'aide aux communes et l'animation du CRTE ➡ 1,5 ETP soit 66 876 €.

En savoir + :

[Le contrat de relance et de transition écologique signé](#)

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

[Le contrat au format PDF](#)

☞ **Le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME pour 4 ans a été signé le 5 novembre.** Une liste d'actions réalistes et atteignables sur les 3 champs d'actions du COT a été présentée au conseil communautaire du 8 juillet 2021 afin d'approuver la demande de COT à l'ADEME :

- ✓ Réalisation d'un plan local de transition écologique des entreprises via les clubs d'entreprises ;
- ✓ Accompagnement à la définition de règles environnementales et de transition énergétique dans les cahiers des charges des marchés ;
- ✓ Réalisation d'un plan de transition énergétique et de verdissement de la flotte de bus et des véhicules ;
- ✓ Accompagnement à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine communautaire ;
- ✓ Fonds vert pour les communes ;
- ✓ Stratégie Biodiversité ;
- ✓ Réalisation d'un schéma cyclable ;
- ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage reconquête des friches.

Dans le cadre de l'accompagnement à l'élaboration en 2022 des 2 audits Climat, Air, Energie et Economie circulaire du **Contrat d'objectifs territorial (COT)** avec l'ADEME, une aide financière de **75 000 €** sera versée dès la première année (part fixe) pour aider le Grand Périgueux à mettre en place une organisation.

Enjeu DD, objectif DD :



Finalité 2



Finalités 3 et 4



Finalité 5



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

12 CONSUMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES

Etablir des modes de
consommation et de
production durables

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Prendre d'urgence des
mesures pour lutter contre les
changements climatiques et
leurs répercussions

• Action 10 : PériMouv'

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de facteur 5, le Grand Périgueux s'est engagé dans la rédaction d'un document de planification stratégique et ambitieux pour encadrer la thématique des mobilités. Un **PLUi intégrant un Plan de Déplacement Urbain (PDU)** a été adopté le 19 décembre 2019, pour la période 2020-2030. Il poursuit les engagements du plan global de déplacement qui prévoyait un budget prévisionnel de 50 millions d'euros, tout en définissant les bases d'une mobilité **plus vertueuse envers l'environnement** pour réduire les émissions en CO₂ et ainsi inscrire l'ensemble du territoire dans un **report modal global**.



Objectifs poursuivis :

☞ Le report modal global et la transition écologique

- ✓ Rationalisation des déplacements sur le territoire de l'Agglomération ;
- ✓ Aménagement de l'espace pour faciliter l'utilisation de transports alternatifs à la voiture ;
- ✓ Articulation de l'offre de bus avec le ferroviaire (notamment avec l'arrivée de la navette ferroviaire en juillet 2022) et les nouveaux usages du territoire ;
- ✓ Développement des nouveaux modes de transports et de la complémentarité entre les différents modes de déplacements pour tendre vers une intermodalité globale dans les déplacements du quotidien.

En 2021, pour le budget Mobilité, le montant total des recettes était de 11 370 844,60 € et composée à plus de 81 % des recettes de la taxe Versement Mobilité.

- ✓ 6 445 000 € en dépenses de fonctionnement pour la rémunération de l'EPIC,
- ✓ 500 000 € en dépenses de fonctionnement: transfert au budget principal pour le financement de l'AAP vélo, les chèques VAE, la mise en accessibilité des quais bus.

L'année 2021 a notamment permis la rédaction du nouveau Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) entre le Grand Périgueux et l'EPIC PériMouv' pour un montant d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de 53 000 €.

En 2021, des investissements qui se sont poursuivis avec notamment :

- ✓ Halte de Niversac : 1 million d'€ HT
- ✓ Halte de Marsac : 550 000 € HT
- ✓ Halte de Razac : 500 000 € HT
- ✓ Halte de Boulazac : 1,15 millions d'€ HT
- ✓ Gare de Périgueux : démolitions, travaux du parvis et passerelle = 2,75 millions d'€ HT
- ✓ Pour le bus : billettique, études BHNS, achat de bornes : 336 000 € HT
- ✓ Pour le schéma cyclable et les « actions vélo »: études, achat de vélos et de box, élargissement des gammes : 350 000 € HT
- ✓ Actions financées sur le budget principal : 482 806 € engagés sur les 500 000 €.



Halte de Marsac

En matière de transports scolaires :

- gestion des 45 circuits sous-traités pour 1800 enfants transportés en 2020-2021,
- réflexion sur l'optimisation des circuits,
- et renouvellement du marché en 2022.

Dans le cadre du schéma cyclable :

- Poursuite de l'Appel à projets cyclables auprès des communes lancé début 2019,
- Achat de vélos supplémentaires,
- Poursuite de l'aide à l'achat de VAE.

Perspectives en 2022 :

L'année 2022 est marquée par la mise en place du nouveau Contrat d'Obligation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public Péribus ainsi que pour l'ensemble des prestations de mobilités durables associées. La création de la nouvelle marque Périmouv' au 1er janvier 2022 regroupe l'ensemble de ces nouvelles missions.

L'EPIC sera ainsi chargé de la mise en œuvre de toute la mobilité : la gestion et l'exploitation du service de transports publics (lignes Péribus, lignes de transport scolaire, handibus,...), la gestion et l'exploitation de mobilité durable (gestion de l'offre Pérvélo, maintenance des vélos, maintenance des parkings relais, accompagnement et instruction des appels à projet schéma cyclable, chèque pour l'achat des vélos à assistance électrique,...).

Par conséquent, à l'exception de quelques lignes budgétaires conservées sur le budget du Grand Périgueux (subvention aux communes dans le cadre de l'appel à projet schéma cyclable, chèque pour l'achat des VAE), la plupart sont transférées à l'EPIC Périmouv' dans des proportions malgré tout similaires conformément à la maquette budgétaire du futur contrat et qui donnera lieu à un bilan annuel détaillé.

Enfin, l'année 2022 sera l'année de la mise en place de la navette ferroviaire sur l'axe Mussidan-Niversac.

Acteurs concernés : le Grand Périgueux, la Région, la SNCF, l'EPIC Péribus, les différentes communes du territoire.

Dépenses prévues en 2022 :

Budget prévisionnel de fonctionnement 2022 : 7 955 836 € HT.

L'adhésion à Nouvelle Aquitaine Mobilité sera renouvelée pour un montant de 70 000 € HT.

Les indemnisations des commerçants pour les travaux du parvis de la Gare de Périgueux, mais aussi du secteur Wilson-Fénélon, sont envisagées à hauteur de 200 000 € HT.

Une nouvelle dépense de fonctionnement viendra de fait intégrer le budget 2022, il s'agit de la participation financière du Grand Périgueux au fonctionnement de la dite-navette pour un montant de 825 000 € HT par an, soit pour l'année 2022 un peu plus de 400 00 € HT.

De plus, la mise en place de la navette ferroviaire doit, pour sa réussite, être accompagnée par des actions massives de communication pour inciter les usagers à l'utiliser. A ce titre, il est prévu un budget communication de 70 000 € (dont 20 000 € pour l'appel à projet pour une fête populaire), auquel s'ajoute un budget pour une offre promotionnelle en lien avec la région (exemple : 50% de réduction pour tout nouvel abonnement durant 6 mois après la mise en place de la navette lors) pour un montant prévisionnel de 200 000 €.

Parallèlement à l'offre navette, le Grand Périgueux a souhaité s'investir aux côtés des Communautés d'agglomération de Brive et de Tulle, pour diminuer le temps de trajet entre Bordeaux et Brive. Cette action a donné lieu à la constitution d'un groupement de commande pour mener une étude de faisabilité technico-financière et à la création d'une association. La participation financière en fonctionnement du Grand Périgueux pour 2022 est de 100 000 € HT.

Budget d'investissement :

La poursuite de projets engagés avec notamment les grands projets « Déplacements » liés :

- aux travaux du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Périgueux seront finalisés avec notamment la construction et la pose de la nouvelle passerelle ainsi que la finalisation du parvis et son achat pour un montant de 5.8 M€ HT ;
- au schéma cyclable, avec principalement la poursuite du second appel à projet vélo pour la période 2022-2023 avec un budget prévisionnel de 300 000 € HT / an ainsi que l'achat de 50 périvélo (75 000 € HT), aides à l'achat vélo (30 000 € HT) ;
- au niveau du Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) les travaux du secteur 3 (axe Wilson-Fénélon) devrait reprendre à l'été 2022 (0.9 millions d'€ HT) finalisant ainsi le tracé BHNS.

Dans le cadre des nouveaux achats de bus, il a été acté en décembre 2021 de poursuivre les renouvellements annuels de bus dans une stratégie de lissage au titre des 10 prochaines années, à la fois pour des raisons techniques mais aussi financières, tout en accordant une place nouvelle aux nouvelles énergies avec notamment le choix de l'électrique (suite étude RATP de 2021) avec une enveloppe de 2 M€ HT par an.

La mise en œuvre du Contrat d'axe de la Vallée de l'Isle se poursuivra et se finalisera en 2022 avec la mise en place de la navette ferroviaire entre les haltes de Niversac et de Mussidan. Il s'agira notamment pour l'année 2022 de finaliser les travaux des haltes de Niversac mais aussi de Marsac et de son parvis pour un budget total de l'ordre de 3.5 M€ HT pour ces deux haltes. Des reliquats de travaux resteront à régler en 2023.

Le renforcement de l'accessibilité du réseau Péribus devrait entraîner en 2022 la réalisation de la phase 3 de l'Ad'Ap avec la mise en accessibilité de huit arrêts de bus supplémentaires pour un budget de 300 000 € HT. Il est à noter que la mise en accessibilité de quatre arrêts supplémentaires pourra être réalisée avec la reprise des travaux des tronçons BHNS de la Rue Wilson de Périgueux.

Enfin, la construction du nouveau dépôt de bus devrait s'accélérer à compter de 2022 pour une mise en service à l'horizon 2025. Une dépense d'environ 1 000 000 € HT sera inscrite au titre de l'exercice 2022 (rachat du cautionnement pour l'Etablissement Public Foncier et démolitions des bâtiments présents sur le terrain actuel).

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2021, 8.78 M€ en exploitation et 10.06 M€ en investissement.

En 2022, 8.07 M€ en exploitation et 19.31 M€ en investissement.

Résultats :

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

| | Indicateurs | 2019 | 2020 | 2021 | 2024 |
|---|--|---|---|---|--|
| Action 3.1.1 : Développer l'intermodalité | Création du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) | 100% de la phase 1 | Fin des études pour le parvis de la gare (phase 2) et début des travaux | Début des travaux du parvis de la gare et démolition de la passerelle actuelle – 60 % de réalisé | Réalisation achevée attendue pour fin 2022 |
| | Nombre de places de parking relais | 500 | Aménagement d'un parking supplémentaire Fouleix | Aménagement du parking relais de Château l'Evêque, mais déjà 100 % de l'objectif réalisé | Réalisé dès 2019 : poursuite d'un aménagement de 1 ou 2 parkings par an selon les besoins. |
| | Mise en place du contrat d'axe | 100% des études réalisées | 60 % : mise en service de la halte ferroviaire de Boulazac fin 2020 | Préparation de la contractualisation à l'égard des coûts de fonctionnement de la navette ferroviaire. Les travaux de la voie de retournement de Niversac ont débuté et les travaux du parvis de la halte de Razac se sont terminés. 80 % de l'objectif atteint. | Réalisé |
| Action 3.1.2 Accompagner les stratégies de mobilité des entreprises et des particuliers avec le covoiturage, et soutenir les PDA/et les PDE | Mise en place et suivi du PDA du Grand Périgueux | Non réalisé | En attente de la réglementation pour la fonction publique territoriale | Suivi des nouveautés de la loi LOM et projet de relance du PDA d'Aliénor au 1 ^{er} trimestre 2022 | Réalisé |
| | Nombre d'entreprises/d'employés participant à un PDA ou un PDE | 3 entreprises en cours | fin 2019 un de validé et 2 autres en cours pour 2020 | La SEMIPER intègre le dispositif de réaliser un PDA dans le cadre de son déménagement en 2023 au sein du quartier d'affaires de Périgueux | 2 en +/an, soit 15 entreprises en 2024 |
| Action 3.2.1 : Mettre en œuvre le Plan global de déplacement « Périmouv », puis le plan de déplacement urbain | Fréquentation des transports en commun | Augmentation de 5% de la fréquentation Péribus entre 2018 et 2019. En 2019 + 85 000 voyages par rapport à 2018. | Impact COVID avec le confinement, estimation possible d'une baisse de 30% sur l'année 2020 soit un total de 1,1 millions usages | Toujours des impacts COVID mais la fréquentation repart à la hausse -5% par rapport à 2019 et stabilisation des recettes au même niveau qu'en 2019 | 2.1 millions de voyages par an pour 12 000 usagers |
| | km d'aménagements cyclables | 59 km (dont 12 km en cours) | Poursuite des aménagements par les communes (Marsac, Château l'Evêque, Sanilhac, etc | Lancement du 2 nd appel à projet cyclable 2022-2023 et mise en place de la commission extra-communautaire voie verte | 20 supplémentaires d'ici 2024 et 82 km en 2028 |
| | Nombre de véhicules par axe principal (RD et RN entrant dans l'Agglo dont la 1089) | pas d'étude de circulation nouvelle | | | 25 000 (stabilisation malgré la croissance démographique) |

| Indicateurs | 2019 | 2020 | 2021 | 2024 |
|---|---|---|--|---|
| Action 3.2.2 : Optimiser les transports scolaires | Age moyen du parc (transports scolaires) | 6,5 | 6,5 | 6,8 |
| Action 3.3.1 : Mettre en œuvre un schéma cyclable intégrant la véloroute voie verte | km de voies cyclables continues | 26 | 29 | 31 |
| | Nb de vélos accompagnés par l'Agglomération (location, chèque VAE...) | 200 vélos mis en location au 31 décembre 2019 et 150 chèques VAE utilisés | 250 vélos et 100 nouveaux chèques d'aides à l'achat de VAE | 56 vélos et 155 nouveaux chèques dont 97 distribués |
| | | | | 400 Vélos location et 500 en chèque VAE |

En savoir + :

Retrouvez ICI toutes les infos sur la navette.

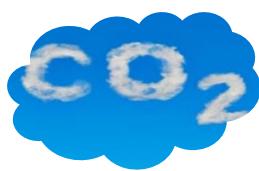
Une consultation est aussi en cours pour faire de ce service un succès : [donner vos idées !](#)

Vidéo explicative :



<https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/deplacements>

Enjeu DD, objectif DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Finalités 3 et 4



Finalité 5



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Etablir des modes de consommation et de production durables

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Actions 3.2.1, 3.1.2, 3.2.1, 3.2.2, 3.3.1 du PCAET

• Action 11 : Assainissement collectif et non collectif

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

• **Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** a pour mission d'intervenir chez les particuliers afin de vérifier les installations d'assainissement. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour garantir la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

Le service SPANC en régie compte 5 agents pour 12 500 installations. 4 500 sont gérées en Délégation de Service Public par VEOLIA EAU jusqu'en avril 2022

- **1088** contrôles de bon fonctionnement (contrôles périodiques et contrôles lors de transactions immobilières) ont été réalisés sur l'ensemble du territoire en dépit du contexte sanitaire et de la réticence de certains usagers à recevoir le SPANC.
- **461** dossiers de demandes d'installations d'un assainissement non collectif ont été déposés et traités par le SPANC dans le cadre de permis de construire sur l'ensemble du territoire du Grand Périgueux ou dans le cadre d'une réhabilitation.
- **322** Contrôles de bonne exécution des travaux ont également été réalisés sur l'année 2021.

26 dossiers ont été présentés lors des différentes commissions Amélia.2 en 2021 pour obtenir un financement pour la réhabilitation de leur assainissement défectueux.

• L'assainissement collectif :

Les travaux relatifs à l'opération de création d'un réseau d'assainissement pour les 10 usagers du hameau du Buis (Sarliac sur l'Isle) et leur raccordement sur la station d'épuration à Laurière (commune d'Antonne) se sont poursuivis (120 000 € HT). Ils ont permis ainsi de supprimer la station obsolète du Buis.

Les travaux de création du réseau d'assainissement d'Escoire (70 usagers) ont été réalisés pour 331 000 €HT. Les effluents de ces usagers sont désormais raccordés et épurés sur la station d'Antonne et Trigonant.

Le projet relatif au déploiement de l'assainissement collectif à Saint Mayme de Pereyrol (une station desservant 20 branchements du bourg d'un coût global d'opération estimé à 290 000 € HT) a débuté en fin d'année. Celui relatif au hameau des Piles à Cornille (une micro station desservant une dizaine d'abonnés pour 75 000€HT) s'est poursuivi.

Les opérations de l'appel à projets « réductions des pollutions domestiques » financées par l'Agence de l'Eau, 9 opérations réparties sur diverses communes pour un total d'environ 14 M€ HT sur le système de collecte de la station de Saltgourde, ont été poursuivies :

- l'opération de création et mise en service d'un nouveau réseau de transfert entre l'Avenue De Gaulle et le secteur Mériller à Coulounieix-Chamiers a été réceptionnée et soldée,
- la poursuite des travaux portant sur la réhabilitation des biofiltres de la station de Saltgourde,
- la poursuite des travaux de mise en séparatif de certains secteurs de Périgueux : rue Pierre de Coubertin, quartier Lavoisier (secteur RD 6089-Route de Lyon), création d'un bassin de stockage des eaux unitaires sous le parvis de la gare,
- la réflexion portant sur l'implantation optimale du bassin de stockage unitaire de 5 150 m³ dans le secteur Coutras/la Filature à Périgueux, a été poursuivie.

Acteurs concernés : communes pour certaines opérations portées en groupement de commandes, Agence de l'Eau Adour Garonne.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2021:

- La station d'épuration de Saltgourde pour 1,095 M€
- Les réhabilitations de réseaux d'assainissement sur Périgueux pour 2 M€

En 2022 :

- Réhabilitation réseaux : 4,242 M€
- Réhabilitation des stations d'épuration : 2,33 M€
- Création systèmes assainissement : 1,877 M€

Gestion de **26** stations
d'épuration en régie directe, de
37 postes de relevage et 115,85
km de réseaux de collecte dont
l'exploitation est assurée en
régie directe

Il est prévu notamment de poursuivre les études et les travaux suivants, engagés en 2021 :

Les travaux de réalisation du système d'assainissement (réseau + station) du bourg de Saint Mayme des Piles et du hameau des Piles à Cornille seront terminés en 2022.

Les études portant sur la création de l'assainissement collectif dans le bourg du Change (Bassillac et Auberoche) et au hameau de La Roche Beaulieu (Annesse et Beaulieu) seront poursuivies (55 000 € HT) : choix de la parcelle, acquisition du foncier par la commune et définition de la filière).

Les travaux d'assainissement de la zone touristique de l'étang de Neufont seront engagés : 500 000 € HT de dépenses) en concomitance avec les travaux de reprise du réseau d'eau potable).

Le Grand Périgueux va lancer une étude (20 K€) de réhabilitation de la station membranaire de Saint Laurent des Bâtons dont les dysfonctionnements impactent la qualité des eaux traitées et du milieu récepteur le Verdançon.

L'Agglomération accompagnera le projet de renouvellement urbain à Chamiers par la mise en conformité des réseaux vétustes (480 000€ en 2022).

Les travaux de mise en conformité (réhabilitation du réseau et mise en séparatif des branchements particuliers) du réseau de l'avenue Jean Jaurès à Chancelade seront achevés (250 000 € HT).

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/environnement/eau-et-assainissement>

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalité 1



Finalité 2



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

• Action 12 : Alimentation en eau potable

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

Au 1^{er} janvier 2021, le Syndicat Mixte Eau Cœur du Périgord a été créé. Le Grand Périgueux y adhère pour ces 43 communes. Au total ce Syndicat regroupe 69 communes. Il exerce la compétence production, distribution de l'eau potable ainsi que la protection des ressources.

Il distribue de l'eau potable à près de 120 000 habitants soit 6.5 Millions de m³ d'eau consommés par an.

Son patrimoine est constitué de 3500 km de canalisations, une centaine de réservoirs et 18 usines de production d'eau potable.

En 2021, Le Syndicat Eau Cœur du Périgord a réalisé 5.2 M€ d'investissement avec 46 km de canalisations renouvelés, 1.5 km d'extension de réseau, la mise en place de filtre à charbon actif à l'Usine de Ste Marie de Chignac pour sécuriser la qualité de l'eau, la poursuite des travaux de réhabilitation de l'Usine du Toulon à Périgueux, les travaux de réhabilitation de la source de Crézen à St Pantaly d'Ans, le renouvellement de l'unité d'ultrafiltration à Douville et l'achèvement de la création de la station de Pompage de Grand Font à St Laurent sur Manoire.



L'ensemble de ces actions vise à entretenir le patrimoine utile à la production d'eau potable de qualité et en quantité suffisante. Le renouvellement des canalisations lui vise à réduire les pertes d'eau et permettre une distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire de façon durable.

Acteurs concernés : communes et Syndicats Mixtes d'Alimentation en Eau Potable

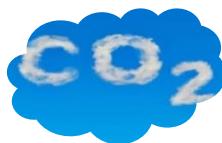
Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2021 : 5.2 M€ en investissement.

En 2022 : 10 M€ en investissement :

- Lancement des phases suivantes de la réhabilitation de l'Usine du Toulon à Périgueux (programme d'environ 10 M€)
- Lancement des travaux de réhabilitation complète de l'Usine de Ste Marie de Chignac (programme d'environ 2,5 M€).
- Construction du Réservoir de la Cougerie à Vergt (430 k€).
- Construction du Réservoir du Petit Maine à St Laurent sur Manoire (Boulazac Isle Manoire) (500k€).
- Construction du Réservoir de Barguepaille au Change (Bassillac et Auberoche) (430 k€).
- Mise en place de la sectorisation des réseaux à Périgueux, Trélissac, Cornille, Champcevinel et Boulazac pour améliorer les rendements de réseaux.
- Poursuite d'un programme ambitieux du renouvellement des canalisations notamment dans le cadre de « l'appel à projet fuites » de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
- Lancement d'une étude patrimoniale et d'une étude de comparaison des modes d'exploitation.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/eau-et-assainissement/eau-potable>



Finalité 1



Finalité 2



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- **Action 13 : Convention paquet énergie climat avec le SDE24**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

L'action 2.3.1 du PCAET concerne la mobilisation du Grand Périgueux et de ses communes membres sur la rénovation énergétique de leur patrimoine (bâtiment et éclairage). Elle prend en compte l'impact des bâtiments publics sur le dérèglement climatique.



Le tertiaire représente 15 % des consommations d'énergie et 13 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire (source Diagnostic Plan Climat)

Pour atteindre les objectifs fixés, identifier et réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine, le Grand Périgueux et ses communes ont besoin d'un accompagnement technique.

Le partenariat avec le SDE24, traduit dans la nouvelle convention « Paquet Energie Climat » 2021-2023 signée le 11 mars 2021, permet au Grand Périgueux de bénéficier de prestations élargies en matière de maîtrise de l'énergie. La signature de cette convention ouvre l'accès aux mêmes prestations pour les 43 communes membres du Grand Périgueux.

Le partenariat comprend plusieurs missions :

1. Les études énergétiques
2. Les études de production d'énergies renouvelables
 - Le primo-conseil en énergie renouvelable (EnR) photovoltaïque

- Les études de production d'énergie renouvelable thermique :
 - Notes d'opportunité bois et géothermie.
 - Etudes de faisabilité.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
 Reçu en préfecture le 15/04/2022
 Affiché le 
 ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

3. Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

4. Un partenariat avec l'Agence Technique Départementale (ATD24)

- création d'un espace partagé entre les deux structures sur le Système d'Information Géographique (SIG) développé par l'ATD 24, facilitant ainsi l'échange d'informations et l'efficacité dans leurs missions de conseil aux collectivités ;
- partage des rapports des études relatives aux bâtiments réalisées par le SDE 24 ou l'ATD 24 à la demande des communes ou du Grand Périgueux et avec leur accord. Il s'agirait ainsi d'en mutualiser les résultats.

4 audits énergétiques ont été réalisés en 2021 dans le cadre de cette convention. Ils ont consisté pour les crèches Magne, Les Petitous, Petit Prince et le théâtre le Lieu situé sur la commune de Saint Paul de Serre à la réalisation d'une simulation thermique-dynamique du bâtiment, de préconisations de différents scénarios à la rénovation, d'une évaluation technico-économique des scénarios. Les objectifs pour le Grand Périgueux sont de réduire les besoins énergétiques du bâtiment et d'améliorer le confort thermique, et le confort d'été, de proposer et comparer des solutions techniques adaptées selon une logique de développement local et en mettant en avant leurs qualités environnementales.

Coût de l'opération : 10 170 € TTC pour un reste à charge subvention déduite et participation du SDE24 de 2 966,25 €.

Acteurs concernés : SDE24 (pilotage à l'échelle départementale), les 43 communes

Dépenses réalisées : 15 225 €/an dont 10 650 € au titre de l'intervention auprès des communes et 5 325 € au titre de l'intervention auprès de l'EPCI

En savoir + : <https://www.sde24.fr/nos-activites/transition-energetique/audit-energetique/>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 1



Finalité 5



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Etablir des modes de consommation et de production durables

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Action 2.3.1

• Action 14 : Aménagement du lac de Neufont

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs

La base touristique et de loisirs de Neufont accueille depuis 1970 des vacanciers pour des activités de camping, baignade, promenade, restauration et concerts. Très prisée des familles, des jeunes, des amoureux de la nature, des vacanciers d'ici et d'ailleurs, elle occupe une **superficie d'environ 20 ha**.

Le projet consiste à entièrement rénover ce site touristique ancien, unique et particulièrement attractif, dont la vétusté remet en cause à court terme le maintien de son exploitation. Il s'agit donc de permettre « à Neufont de continuer à être Neufont », en mettant à niveau et en montant en gamme ses équipements et son offre de services, tout en préservant et en mettant en valeur le patrimoine naturel qui fait sa richesse.

L'ensemble de ce projet entend répondre à plusieurs objectifs :

- Conserver ce lieu de détente à destination des familles, des jeunes, des artistes et des touristes (y compris tourisme social de proximité)
- Mettre en sécurité/accessibilité et monter en gamme les équipements et les services tout en conservant « l'esprit de Neufont »
- Préserver et renforcer la nature et la qualité environnementale de ce site d'exception.



Le projet est inscrit comme opération centrale du Projet de territoire des élus communautaires, au croisement des priorités de développement touristique, de revitalisation des secteurs ruraux, de la cohésion territoriale et sociale et de la transition écologique du territoire.

L'**implication citoyenne** dans la conception de l'aménagement est parue évidente au regard de l'attachement ancien de la population à ce site. En prévision de l'aménagement de la base de loisirs en 2023, une concertation publique « *je contribue au projet* » est en cours, avec un appel à idées ouvert en ligne sur les sites internet du Grand Périgueux et de l'Office de Tourisme Intercommunal. Il s'agit de recueillir les propositions sur les usages de ce lieu, les services à développer, la place pour la nature, les pistes pour faire vivre Neufont toute l'année, etc. Des idées émergent d'ores et déjà autour de la prévention et de l'éducation en santé, de la préservation et de l'observation faune/flore aquatiques, d'activités nautiques, d'équipements à la fois ludiques et préventif des risques d'eutrophisation et des cyanobactéries du lac, d'accès cyclables au site, etc.

La préservation de la biodiversité et de la ressource en eau dans le projet *Neufont* **est conduite par une démarche** 

spécifique en partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle et des deux rivières. La gestion différenciée sur la queue du lac en amont, en lien avec les zones humides existantes autour d'un sentier pédestre et riches en flore/faune, ou encore des expositions et ateliers de découverte grand public/scolaires. De plus, le lac est alimenté par un réseau dense de 9 sources naturelles de très grande qualité (d'où le site tire son nom NEUFONT) qu'il s'est agi de restaurer en réhabilitant la totalité de l'assainissement (rejets parasites des installations anciennes), en concertation avec les pêcheurs.

Le patrimoine forestier de Neufont est composé d'une variété d'espèces d'arbres, d'arbustes et d'une strate d'herbacées hautes caractéristiques des forêts du secteur (fougères aigles, genêts, ronces). L'esprit du projet est « d'habiter un espace boisé naturel caractéristique de notre région ».

Pour cela, Le Grand Périgueux a commandé une **expertise du patrimoine arboré** de la base de loisirs de Neufont réalisé en 2017 et 2018 et conduite par l'Atelier de l'arbre, **assortie d'un guide de projet et de gestion raisonnée** pour :

- connaître l'état sanitaire et mécanique des arbres.
- évaluer les risques pour le public en cas de chute d'arbre ou d'une partie de l'arbre.
- apporter des conseils quant à la gestion à court et à long terme (y compris en pépinière sur site pour le renouvellement du boisement)
- donner des consignes précises pour l'intégration des arbres dans les aménagements, en particulier pour le camping, le parking et la guinguette

En ce qui concerne les déchets verts, un maximum de branchages seront broyés et les copeaux stockés en vue de les utiliser en paillage pour l'établissement de nouvelles plantations ou pour paillage des zones fortement fréquentées et assujetties aux contraintes de compaction (aires de pique-nique par exemple). Les troncs seront coupés en longueurs d'un mètre et empilés pour la création de niches pour la flore et la faune locale.

Calendrier :

Date de début de l'opération : **2021** (travaux sur la digue de l'étang et sur le système d'assainissement)

Date de fin de l'opération : **2023** - Travaux et réouverture à l'été

Etapes du projet :

2017-2018 : Diagnostics et expertises techniques

2019-2021 : Etudes de conception et d'aménagement

2021- 2022 : Etudes et démarrage des travaux

En savoir + : <http://neufont.com/> et <https://www.grandperigueux.fr/agglo/grands-projets/amenagement-du-lac-de-neufont>

Acteurs concernés :

- L'office de tourisme Intercommunal, (gestionnaire du site) et ses partenaires
- Les usagers réguliers de Neufont, issus du territoire et au-delà (aire d'attractivité jusqu'à Bergerac) souvent utilisateurs depuis de nombreuses années
- Les touristes avec un recueil continu de leur vision, de leurs attentes et de leurs propositions
- Les habitants et les acteurs de la société civile appelés à exprimer leurs idées dans le cadre d'une concertation

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

Le Grand Périgueux a investi 2 millions € TTC en 2021 pour cette opération d'aménagement.

Le coût total de l'opération est de 5 350 000 €.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :



Finalité 2

Finalités 3 et 4

Finalité 5

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Action 1.2.1

PARTIE 3 : S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie

- Action 15 : Démarche globale d'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail (CQVT)**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le Grand Périgueux, accompagné par l'APAVE a réalisé une démarche de diagnostic sur les conditions et la qualité de vie au travail (CQVT)-lutte contre les discriminations (LD) sur 2 ans depuis 2018. En 2019, ce processus a abouti à la réalisation d'un plan d'actions CQVT-LD sur la période 2020-2022 (suite au diagnostic réalisé en 2018). La première mesure a consisté au recrutement d'une chargée de projet, arrivée en janvier 2020, dédiée à la mise en place de ce plan d'actions. Il existe 46 actions dont certaines sont spécifiques pour chaque compétence concernée et d'autres transversales, qui concernent tous les services. L'année 2021 représente la seconde année de ce plan triennal.

Acteurs concernés : la direction des Ressources Humaines, l'encadrement (directeurs de pôles, chefs des services, chefs d'équipe), Assistants de prévention, Agents PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique), les agents, les services du centre de gestion - CDG24, prestataire APAVE, etc.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

En 2021 :

- Assistance à la Maitrise d'Ouvrage sur la réorganisation des Piscines (future et existantes) : 35 712 €.
- Recrutement d'un chargé de mission hygiène et sécurité 44 800 €
- Recrutement d'une chargée de conseils et soutien social aux agents 44 700 €
- Mise en place du Télétravail : 24 000 € (31 ordinateurs portables)

En 2022 :

- Formation des managers à la QVT : 8 500 € APAVE
- Assistance à la Maitrise d'Ouvrage sur la réorganisation des Piscines (future et existantes) : 30 000 € (suite de 2021)
- Capitalisation des pratiques et matériels inter-crèches
- Plan d'action sur l'égalité homme/femme et lutte contre les discriminations (dispositif de signalement,...)

Résultats :

La mise en œuvre du plan d'actions est en cours. Le suivi du plan d'action est régulièrement présenté en comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - CHSCT. Les actions ont été priorisées et un réajustement peut être réalisé en fonction des besoins émergents et du contexte. Fin 2021, **16 actions étaient finalisées** (dont la mise en place du télétravail, aménagement du nouveau Centre des Services Techniques, amélioration des conditions de travail en crèches, ALSH, acquisition de matériel adapté pour le service gestion durable du patrimoine, ...).

16 autres actions sont en cours ou en préparation, telles que la formation des managers à la QVT, la réflexion sur la réorganisation de l'offre Piscines tant en organisation interne qu'en partenariat avec les usagers, l'aménagement du futur siège social du Grand-Périgueux Aliénor, ou encore des actions de lutte contre les discriminations (sexismes, harcèlement,) ...

Début 2022, ce sont donc 32 actions sur les 46 actions (soit presque 70%) du plan QVT-LD qui sont en cours ou terminées.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels sera entièrement revu et mis à jour grâce au recrutement d'un Chargé de mission en Hygiène et Sécurité, arrivé début mars 2021.

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- Action 16 : Ressources humaines, formations des agents et création du compte personnel de formation.**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

La collectivité **accompagne** ses agents pour **adapter et faire évoluer** leurs compétences dès leur prise de poste et ce, tout au long de leur carrière. Elle définit leurs besoins en termes de gestion prévisionnelle des emplois et construit **un plan de formation issu des évaluations professionnelles et selon les objectifs fixés**. Les formations sont adaptées aux besoins et aux objectifs de la collectivité mais elles permettent également d'accompagner les agents dans cette évolution et à l'actualisation de leurs compétences.

Plusieurs types de formations existent : **les obligatoires** (formations initiales, tout au long de la carrière, poste à responsabilités, etc..), et **les facultatives**, celles demandées à l'initiative des agents (Validation des Acquis de l'Expérience, Bilan de compétences, projets personnels du Compte personnel d'activité - CPA, du compte personnel de formation – CPF, etc.), les préparations aux concours et examens et préparations au retour à l'emploi.

L'année 2021 a été marquée par la pandémie de la COVID-19 qui a suspendu les départs en formation des agents jusqu'au 30 juin 2021. Malgré ce contexte sanitaire inédit, les formations obligatoires (formations initiales et hygiène/sécurité) ont été maintenues dans le respect des règles sanitaires en vigueur pour permettre aux agents de maintenir leurs acquis et/ou développer de nouvelles compétences spécifiques à leur métier (permis / certificat d'aptitude à la conduite en sécurité- CACES, etc.).

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale - CNFPT et les organismes extérieurs se sont assurés de respecter un protocole sanitaire strict pour accueillir les agents sur site. Ils ont su également être très réactifs face à cette situation inédite en proposant des formations à distance autant que nécessaire et possible (préparation concours, réglementations etc.) Par mesure de précaution, le Grand Périgueux a invité tous les agents à privilégier le format « distanciel » dès lors que la formation le permettait.

Une salle adaptée à la pépinière d'entreprise est mise à disposition des agents pour suivre ce type de formation et le service informatique a également mis à disposition des agents du matériel (ordinateurs portables-casques-micro-webcam etc..) pour suivre les sessions à distance.

Plusieurs formations ont pu également être effectuées en lien avec les objectifs : Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Par exemple :

- Boues activées des eaux usées (assainissement)
- Formation remise à niveau en grammaire et orthographe
- Découverte de l'environnement windows (informatique)
- Hygiène alimentaire
- Préparations aux concours et examens
- Prévention et régulation des conflits
- Améliorer sa connaissance sur les fondamentaux de l'économie circulaire

Dans le cadre des déplacements pour se rendre sur les divers lieux de formation, le Grand Périgueux encourage ses agents à utiliser les transports en communs et le covoiturage.

Depuis la mise en place du **compte personnel d'activité (CPA)**, quelques agents du Grand Périgueux ont sollicité l'utilisation de leur compte CPF en 2020 dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle. Elles concernaient notamment des préparations aux concours et examens de la fonction publique ainsi que pour préparer des diplômes de niveau 4 ↗ Budget de 12 000 €.

Les agents bénéficient d'un accompagnement au **retour à l'emploi** après une période d'inaptitude temporaire ou d'un reclassement en lien avec le médecin de prévention du centre de gestion CDG 24, les comités médicaux, commissions de réforme et médecins experts agrés. Un suivi attentif et particulier permet d'anticiper leur retour à l'emploi dans les meilleures conditions (visites médicales de reprise, formations adaptées, aménagement de poste et rythmes de travail etc.).

La proportion d'agents reconnus qualité travailleurs handicapés (RQTH) au sein de l'établissement est de 5,91 % (réf.2020) ↗ Coût total des aménagements de poste en 2021 : 1684 €.

Enfin, le Grand Périgueux veille à l'usure professionnelle de ses agents et propose des formations sur la prévention des risques liés aux activités physiques (PRAP) en lien avec leur métier et des formations en secourisme comme prévention et secours civique (PSC1), attestation de formations aux gestes et soins d'urgences (AFGSU), premier secours en équipe (PSE) etc.

Acteurs concernés : la direction des Ressources Humaines - les chefs des services et structures, les agents, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale - CNFPT, le Centre de gestion - CDG 24, les organismes de formation extérieurs, etc.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2021 : 56 789 € (frais pédagogiques) et 5 301€ (frais indirects : repas/hébergement et déplacement lors des formations)
- En 2022 : 85 500 € (frais pédagogiques prévisionnels) et 31 000 € de frais indirects prévisionnels.

Résultats :

- Réalisation d'un règlement de formation concernant la prise en charge des ~~trajets de déplacement avec~~ la mention de privilégier le train à la voiture et le covoiturage.
- 25 375 € soit 44.7% du budget ont été consacrés en 2021 aux formations liées à l'hygiène et à la sécurité des agents (habilitations électriques, secourisme, certificat d'aptitude à la conduite en sécurité – CACES, prévention des risques liés à l'activité physique - PRAP, hygiène alimentaire).
- Le reste du budget a concerné des formations liées à l'évolution professionnelle des agents et l'actualisation de leurs compétences en lien avec l'évolution de la réglementation en matière de gestion des services publics.
- Recrutement de 2 contrats d'apprentissage (petite enfance et Communication)
- Organisation de 3 Comités hygiène, sécurité et conditions de travail, 5 Comités techniques + des réunions hebdomadaires spécifiques liées à la COVID-19 avec actualisation d'un protocole de continuité de service actualisé au fur et à mesure des préconisations et des réglementations nationales.

Enjeux DD, Objectifs DD :



Finalités 3 et 4

Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

• Action 17 : Projets éducatifs dans les crèches et les centres de loisirs

❖ Pédagogie appliquée dans les crèches

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

- Participation de toutes les crèches à la Semaine Nationale de la Petite Enfance en 2021 :

La Crèche Napoléon Magne a imaginé un **univers ludique** autour des pirates et de l'île aux trésors.

- ❖ **L'île** : un bateau échoué, une cabane de pirates, des longues vues...
- ❖ **L'océan** : un grand bateau, une passerelle pour passer au-dessus de l'eau, un requin...
- ❖ **La grotte sous-marine** : des fonds marins, des coraux, des méduses...
- ❖ **La cascade** : avec ses plantes tropicales et ses perroquets.



Différents ateliers proposés aux enfants leur ont permis de vivre des **expériences sensorielles nouvelles** :



■ Détente et apaisement à Mensignac

Des lumières **apaisantes**, des couvertures toutes **douces**, et le plaisir de passer une journée en **pyjama**...

Les enfants de la crèche Bébéclub à Mensignac ont passé une journée **cocooning** entourés de leurs doudous.

Ils ont apprécié de se faire **masser les pieds** et ont fait des découvertes sensorielles.

La journée s'est terminée autour d'un chocolat chaud et de crêpes.

■ Découverte du camping à la crèche Clos Chassaing :

Arrivés au camping situé au niveau des extérieurs de la crèche de Périgueux, les enfants ont exploré la forêt et observé les insectes, escargots, limaces... avec des loupes. Le chant des oiseaux les accompagnait.

Certains sont allés pêcher des poissons dans l'étang, d'autres ont fait la chasse aux papillons avec des épuisettes.



- En 2022 :

En application du décret Taquet du 31 août 2021, les établissements d'accueil du Jeune Enfant devront élaborer un Projet d'Etablissement qui devra comprendre :

- Un projet éducatif mettant en œuvre la **Charte Nationale du Jeune Enfant**.
- Un projet Social et de Développement durable.

De nouveaux partenariats seront engagés avec des structures de soin du territoire pour assurer une qualité d'accueil de l'enfant porteur de handicap et un étayage suffisant des équipes éducatives.

☞ Un colloque réunissant tous les professionnels de la Petite Enfance du Grand Périgueux sera organisé le 10 novembre 2022 sur le thème des compétences précoces du Jeune Enfant

Acteurs concernés : les enfants et les agents des crèches.

Dépenses prévues :

Dépenses de fonctionnement : 8.9 M€, dont 91% concernent les frais de personnel.

Résultats : Les principaux axes développés sont l'accueil de chacun dans le respect de son histoire personnelle et le soutien et l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/information-transversale/annuaire-general/creche-clos-chassaing-764>

❖ Pédagogie appliquée dans les centres de loisirs (ALSH)

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

L'éducation à l'environnement continue d'être un axe fort des projets pédagogiques élaborés par les différents accueils de loisirs. Les animations proposées aux enfants sont, au fil des années, de plus en plus variées, et les actions entreprises toujours plus durables.

Si l'objectif premier reste d'apprendre aux enfants à connaître leur environnement pour mieux le comprendre, le respecter et le protéger, l'idée est également qu'ils puissent partager leurs connaissances et leurs bonnes pratiques au-delà de l'enceinte de l'accueil de loisirs.

Dans cette période tourmentée, **les projets autour de la solidarité et l'entraide** ont continué à se développer. Respect, vivre-ensemble et tolérance restent des valeurs essentielles que les équipes d'animation cherchent à transmettre aux enfants par divers moyens.

L'opération « J'apprends à nager » (action 6), reconduite une nouvelle fois, a permis aux jeunes des quartiers de Boulazac Isle Manoire, Coulounieix-Chamiers et Périgueux d'apprendre à nager gratuitement.

La participation du Grand Périgueux au dispositif « **colos apprenantes** » a, cette année, été élargi à l'ensemble des accueils de loisirs du territoire, proposant ainsi 12 séjours d'une semaine durant la période estivale.

Ainsi, des enfants, de tous milieux, ont pu profiter de séjours ludiques et pédagogiques grâce à une tarification incitative.

Résultats :

- ✓ **Les ALSH de Boulazac, Château l'Evêque et Coulounieix-Chamiers** ont poursuivi leur sensibilisation sur la question des déchets et du tri sélectif en partenariat notamment avec le SMD3.
Des sorties consacrées aux ramassage des détritus jetés dans la nature ont été régulièrement organisées.

L'ALSH de Boulazac, en association avec la Ville, a travaillé à la mise en place de pique-niques et de goûters « 0 déchets ».

De leur côté, **les ALSH de Coulounieix, Château l'Evêque, Milhac d'Auberoche, Bassillac, Coulounieix-Chamiers** ont composté leurs déchets de cantine et de goûter.

Les différents accueils restent attentifs au quotidien à la lutte contre le gaspillage en cherchant à utiliser le plus possible de matériel de récupération pour la réalisation de leurs activités.

Des créations pérennes ont pu voir le jour, développant aussi les compétences artistiques et parfois scientifiques des enfants.

L'ALSH de Boulazac a ainsi débuté la création d'un salon de jardin, celui d'**Atur** créé des bacs de jardinage, ou celui de **Coulounieix** mis au point des bras de robots hydrauliques.



La lutte contre le gaspillage passe également par des actions de sensibilisation sur l'utilisation excessive des ressources énergétiques et naturelles.

L'ALSH de Boulazac nomme ainsi des « ambassadeurs » chargés de la vérification de l'extinction des lumières ou de la fermeture des robinets.

L'eau non consommée pendant les repas est au maximum stockée pour l'arrosage des jardins. **L'ALSH de Milhac d'Auberoche** a également organisé un camp itinérant à vélo durant les vacances d'été.

- ✓ **Les ALSH de Château l'Evêque, Coulounieix-Chamiers, Milhac d'Auberoche** ont animé des activités de découverte de la nature et de la biodiversité à travers diverses propositions : promenades dans la nature (observation de la faune et la flore, traces et empreintes), ateliers artistiques (land'art, création à partir d'éléments naturels), ateliers bricolage (hôtels à insectes, mangeoires pour les oiseaux), découverte des différents milieux (notamment les rivières et zones humides en partenariat avec le SMBI), projet sur les métiers liés à la nature et l'environnement.
- ✓ **L'accueil de loisirs de Bassillac** a, quant à lui, décidé de parrainer un animal en voie de disparition à la réserve zoologique de Calviac afin de sensibiliser les enfants à la question de la destruction des habitats naturels.
- ✓ **L'ALSH de Coulounieix-Chamiers** poursuit sa mise en place d'outils de connaissance à disposition des enfants et des animateurs : boîtes de senteurs, clé de détermination d'insectes, empreintoscope...
- ✓ **Les accueils de loisirs de Château l'Evêque, Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Milhac d'Auberoche et Bassillac** agissent en faveur du « fait maison ».



En termes alimentaires, la culture de légumes de printemps ou d'été sensibilise les enfants au bien-manger et à l'importance d'une alimentation équilibrée et équitable. En parallèle, des cosmétiques (savon, dentifrice) ou du matériel (peinture) ont été fabriqués à partir d'ingrédients naturels.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

SLOV

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

- ✓ **En termes d'organisation des accueils**, des regroupements continuent d'être organisés pendant les périodes de moindre fréquentation (août, Noël, Ponts) afin d'optimiser l'occupation des locaux.
Les transports mutualisés entre plusieurs pour se rendre sur des sites extérieurs se sont amoindris en 2021 du fait du covid et des contraintes de non-brassage imposées par la situation sanitaire et les différents protocoles.
- ✓ **Les actions de solidarité continuent d'exister**. L'ALSH de Château l'Evêque a ainsi participé à une opération organisée par la Croix-Rouge consistant à confectionner des boîtes-cadeaux et à y déposer un jouet, livre ou tout objet de première nécessité, offertes ensuite à des enfants ou adultes en situation précaire.
- ✓ **Les ALSH de Boulazac et Coulounieix Chamiers** ont permis à une vingtaine de jeunes de se familiariser avec le milieu aquatique en les conduisant à la piscine durant les vacances et/ou les mercredis.
- ✓ Dans le cadre **des colos apprenantes**, ce sont 159 enfants qui ont pu vivre cette année des séjours ludiques et pédagogiques sur les thèmes de l'équitation, des percussions, du sport, de la nature, de la découverte du patrimoine et de la culture locale, de l'Histoire ou encore de la découverte de l'eau et de l'apprentissage de la nage.
Du fait de la situation sanitaire incertaine, des sites de proximité ont une nouvelle fois été privilégiés : Neufont, VVF de Sorges, Coulounieix-Chamiers, Savignac, Rouffiac.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2021 : dépenses de fonctionnement : 44 000 € - subventions de l'Etat pour les colos apprenantes déduites.
- En 2022 : dépenses de fonctionnement prévues : 70 000 € - organisations de séjours apprenants, conduite de projets j'apprends à nager, j'apprends à me sauver, participation à la création d'un jardin pédagogique.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/centres-de-loisirs>

❖ Enjeux DD, Objectifs DD:



Finalités 3 et 4



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge



Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

PARTIE 4 : Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

SLOV

Affiché le

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

• Action 18 : Contrat Local de Santé (CLS) et Atelier Santé Ville (ASV)

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le Contrat Local de Santé 2^e génération 2019-2023 et l'Atelier santé ville ont pour vocation la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales autour de 4 axes :

1. Prévention et promotion de la santé
2. Santé mentale : favoriser le bien-être psychique de la population
3. Santé environnementale : promouvoir un cadre de vie favorable à la santé
4. Informer, communiquer et évaluer les actions du CLS



Le CLS a été signé le 18 octobre 2019 par 14 institutions. Son animation prend appui sur une coordinatrice cofinancée par 3 partenaires institutionnels, le réseau des acteurs de l'Atelier Santé Ville (580 membres), des groupes de travail thématiques, un comité technique et un comité de pilotage.



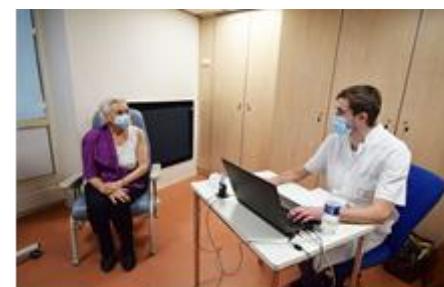
Suite à la crise sanitaire, les habitudes de travail ont été bouleversées et l'année 2021 n'a pas connu un retour « à la normale ». Les groupes de travail ou comité de pilotage ne se sont pas réunis. Néanmoins des actions ont pu être menées.

Le projet **Conso'Mets Actifs** piloté dans le cadre du CLS et du Plan climat air énergie territorial (PCAET) a suscité une bonne participation des habitants du territoire. 6 associations ont reçu 6000 € de subventions pour animer 15 ateliers entre juin et septembre. 152 personnes (dont 70% de femmes) ont pu participer à des animations mêlant alimentation saine et durable et activité physique

adaptée : balade et recettes autour des plantes sauvages comestibles, yoga au petit déjeuner, visites de fermes à vélo... Le projet d'un coût total de 22 000 € a été subventionné à hauteur de 13 000 € par l'ARS Nouvelle Aquitaine.



Dans le cadre de la prévention et de la promotion de la santé, le Grand Périgueux et ses 43 communes ont participé activement à la réponse à la crise sanitaire avec la campagne « **Aller vers** » à la demande du préfet. En effet, ce sont **plus de 900 personnes âgées isolées** qui ont pu bénéficier d'un schéma vaccinal complet (3 doses) grâce au recensement (communes), la prise de rdv (Grand Périgueux) et le transport vers le centre de vaccination (communes).



La cellule vaccination du Grand Périgueux, montée en quelques jours et basée à la pépinière d'entreprises, était composée de 5 agents du service des piscines mis à disposition pendant plus d'un mois. Cette mobilisation logistique et humaine a représenté un coût « caché » de plus de 21 000 €.



Afin d'améliorer l'accès aux soins des habitantes et des habitants qui souffrent de défaillances de la vue parfois supérieurs à 6 mois, un projet de dépistage visuel « **le bus de la vue** » a été conduit avec le Lions Club dans 4 communes du Grand Périgueux à Périgueux (quartier prioritaire de la Boucle de l'Isle, Chamiers) Chamiers (quartier prioritaire de Chamiers), Boulazac-Isle-Manoire et Vergt. La prise de rendez-vous a été assurée par les CCAS ou les mairies et a permis à **202 personnes** de bénéficier d'une consultation ophtalmologique gratuite. La participation du Grand Périgueux à l'équipement du bus mobile s'est élevée à **5 000 €**.

Acteurs concernés :

- **Les signataires du CLS** : le Grand Périgueux, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine, la Préfecture de la Dordogne, le Département de la Dordogne, le Centre Hospitalier de Périgueux, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale, la CARSAT, la MSA et la Mutualité Française, Le Service Inter entreprise de Santé au Travail, la polyclinique Francheville, le Centre Hospitalier de Vauclare.
- **Les membres du réseau des acteurs de l'ASV** : 577 membres dont 55 habitant.es (6 habitant.es des quartiers, soit 10%) ; dont 40% d'associations, les autres relevant principalement des secteurs public (collectivités, Etat, Bailleurs sociaux...) et sanitaire/médico-social (public et privé).
- **Les 6 associations volontaires** ayant participé au projet Conso'Mets actifs : Vélorution, Le tricycle enchanté, Ygeia, la Clé, Zéro déchet Dordogne, le club d'escrime de Boulazac.

Dépenses réalisées et dépenses prévues (hors personnel) :

- En 2021 : 19 537 € TTC
- En 2022 : 12 000 € TTC

Résultats :

Sur la réponse à la crise sanitaire et à la désertification médicale :

- 916 personnes âgées vaccinées
- 202 personnes ont bénéficié d'un dépistage visuel en proximité

Sur l'attractivité médicale du territoire :

- 2^{ème} rentrée du Parcours d'Accès Spécifique Santé PASS (1ère année des études de santé) au Campus Périgord en septembre 2021 (4 admis/18 étudiant.es pour la 1^{ère} promotion et effectif de 21 étudiant.es à la rentrée 2021),
- 2 bourses au logement ont été attribuées (en partenariat avec le département).

Sur l'animation du réseau des acteurs :

- L'actualisation du guide pratique santé afin de favoriser l'inter-connaissance entre acteurs de terrain et acteurs permettant l'accès aux soins ;
- La refonte de la newsletter des acteurs de l'Atelier santé ville ;
- La mise en œuvre du projet Conso'Mets Actifs.

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/sante/le-contrat-local-de-sante> et <https://www.grandperigueux.fr/au-quotidien/sante/latelier-sante>

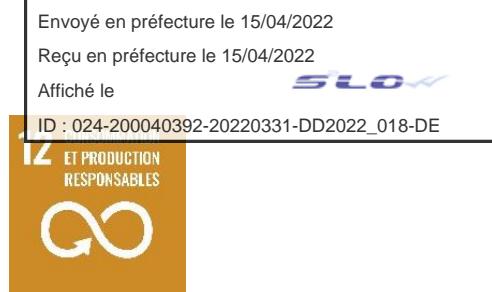
Enjeux DD, Objectif DD :



Finalités 3 et 4



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge



Etablir des modes de consommation et de production durables

• Action 19 : Voie Verte et chemins de randonnées

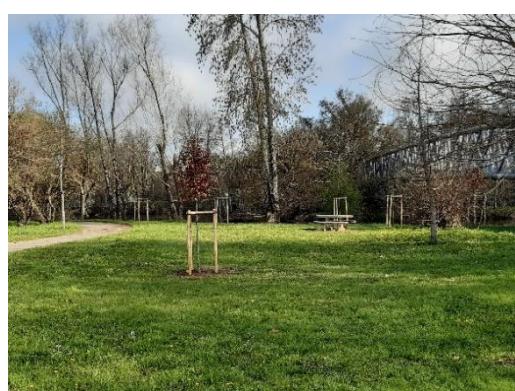
Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

• Voie Verte – Vélo route

Les travaux réalisés couvrent l'ensemble des voies vertes de l'agglomération. L'objectif final est d'avoir une vision globale de l'équipement et de pouvoir réaliser à terme une harmonisation.

- ✓ Opération de remise en état de la signalisation de police sur les voies vertes et vélo route de l'agglomération ↗ 201 719 € TTC.
- ✓ Opération de plantations :

A la suite des opérations d'abattage réalisés en 2020, des plantations a été effectuées avec des essences plus adaptées à la prise au vent, procurant suffisamment d'ombre pour les promeneurs, prolifiques pour les abeilles et pérennes dans le temps, contribuant ainsi à la diminution de l'empreinte carbone et au renouvellement du patrimoine arboré de la voie verte ↗ 15 500 € TTC.



Ces plantations ont aussi pour but de démarrer une trame d'arbres remarquables tout au long de la voie verte et devenir un véritable marqueur d'identité territoriale touristique. De plus, elle contribue à la biodiversité végétale, à la préservation d'essences locales et au maintien des berges, évitant ainsi l'érosion.

- ✓ Eclairage solaire de la Voie Verte :

Fourniture et pose d'éclairage solaire dans le cadre du programme du plan de relance.
↗ 221 749 € TTC.



Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

Secteurs concernés, situés à Périgueux :

- section Le Golf : 1 350 ml, 39 candélabres,
- section Moulin de Cachepure : 300 ml, 9 candélabres,
- section Moulin de Saltgourde: 1 100 ml, 25 candélabres.

● **Les chemins de randonnées :**

Conception de cartographies insérées dans les panneaux d'appels à partir des informations sur l'histoire de chaque commune du secteur Nord du Grand Périgueux.

☞ 78 000 € TTC dont 17 143 € réalisés en 2021.



Acteurs concernés : les communes et les habitants du Grand Périgueux et les associations d'insertion (prestataires).

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/sortir-et-decouvrir/randonnees#c1583> et <https://www.grandperigueux.fr/voie-verte>

Enjeux DD, Objectifs DD :

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE



Finalité 2



Finalités 3 et 4



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Etablir des modes de consommation et de production durables



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Action 1.2.1 du PCAET

- Action 20 : Boucle Fert'ISLE, projet d'animation et de production agricole au cœur des quartiers**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

Le nom de la Boucle Fert'ISLE s'explique par le positionnement du projet à l'interface des quartiers prioritaires du Grand Périgueux – le quartier de Chamiers inscrit au NPNRU et le quartier de la Boucle de l'Isle – et articulé par la rivière Isle.

Le projet de « la Boucle Fert'ISLE » repose sur l'idée que la culture de la terre est possible partout et par tous. Profondément universelle, elle sait s'ajuster au milieu et aux humains qui la pratiquent. Face à la crise sanitaire que le monde traverse, il devient urgent de renouveler les pratiques et de proposer des solutions rapides et pragmatiques pour favoriser la production alimentaire locale et, à terme, participer à l'autonomie alimentaire.

Un collectif d'acteurs publics et privés s'est constitué en 2020 autour d'une même ambition : définir une stratégie d'agriculture urbaine écoresponsable adaptée au territoire et aux besoins de ses habitants pour aujourd'hui et pour demain.



« La Boucle Fert'ISLE » repose sur un concept fort d'étude-actions et d'efficience apportée par le consortium pilote de l'opération globale. En effet, le projet prévoit la conduite d'études permettant de consolider les intentions et les conditions de réalisation de deux outils agricoles urbains (ferme et micro-ferme) avec une opération de capitalisation des pratiques et méthodes pour essaimer le modèle de ferme urbaine productive et pédagogique sur d'autres espaces fragilisés du territoire.

En parallèle, le projet permet la mise en place d'actions à court terme mobilisant les habitants et futurs usagers à travers la création d'une **nurserie maraîchère** (pour la production de plants) et l'aménagement d'espaces nourriciers transitoires ou temporaires sur les espaces en attente du Projet de Renouvellement Urbain (chantier de démolition, espace prochainement aménagé... - action n°2).

Concrètement, l'enjeu consiste à activer des actions visibles et mobilisatrices pour les habitants tout en recourant à une ingénierie pour la modélisation technico-économique des projets d'agriculture urbaine :

- ✓ L'étude opérationnelle pour une ferme urbaine sur le quartier prioritaire de la Boucle-de-l'Isle portée par la ville de Périgueux ;
- ✓ L'étude opérationnelle pour une micro-ferme urbaine dans le cadre du Silot – Pôle de l'ESS et des Cultures Urbaines sur le Quartier Politique de la Ville Boucle-de-l'Isle portée par Camp'US, association de préfiguration du Silot ;
- ✓ La création d'une **nurserie maraîchère** (semences, plants...) sur une friche horticole pour alimenter à terme les lieux de production, portée par l'association Interstices 24 ;

- ✓ La création d'**espaces transitoires nourriciers démonstrateurs** sur les ~~terres et emprises libérées~~ ou en attente dans le cadre du PRU portée par l'équipe-projet du programme de renouvellement urbain d'intérêt régional - PRIR de Chamiers ;
- ✓ Une **opération de capitalisation des expertises et bonnes pratiques de manière à essaimer le modèle « ferme productive et éducative »** sur d'autres territoires vulnérables de l'agglomération (centres-bourgs) portée par le Pays de l'Isle en Périgord en articulation avec le Projet Alimentaire Territorial.

Acteurs concernés :

- **Les maîtres d'ouvrages / porteurs de projets :**
 - La ville de Périgueux pour l'étude de faisabilité de la ferme urbaine au Gour-de-l'Arche.
 - L'association Camp'US pour l'étude de faisabilité de la micro-ferme urbaine au Silot.
 - Le Pays de l'Isle en Périgord pour l'étude de capitalisation et d'essaimage.
 - L'association Interstices pour la mise en place d'une nurserie maraîchère au Bas-Chamiers.
 - Le Grand Périgueux pour la mise en place des espaces interstitiels dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Chamiers (action n°2).
- **L'écosystème autour du projet :** les habitants (conseils citoyens) et associations de proximité (centres sociaux, structures de l'Insertion par l'Activité Economique - IAE...) ; l'Office public de l'Habitat Périgord Habitat ; le Lycée agricole de Coulounieix-Chamiers ; la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne ; la Chambre d'Agriculture de la Dordogne : les opérateurs et associations spécialisées (Interstices 24, AFAC, Archipel des Transitions etc.) ; les autres organismes publics ou assimilés (CAUE, Réseau Rural Français, Agence de l'Eau...) ; les experts agriculture et agriculture urbaine (Agrobio, Terres de liens, Bio consom'acteurs...).
- **Les partenaires financeurs du projet** (études et projets) : l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), la Région, l'Etat, le Département, la CAF de la Dordogne, la ville de Coulounieix-Chamiers.

Dépenses réalisées en 2021 et prévues en 2022 :

- En 2021 : 26 750 € de dépenses de fonctionnement.
- En 2022 : 51 750 € de dépenses de fonctionnement et 46 250 € de dépenses d'investissement.

Résultats :

- Constitution d'un consortium de 6 partenaires comprenant 2 associations, 1 syndicat mixte et 3 collectivités territoriales.
- Création de 2 ETP associatifs (pour la nurserie : ½ ETP pour l'exploitation du lieu + 1 ETP pour l'animation / espaces transitoires : ½ ETP pour la coordination)
- Un accord de subvention de 156 000€ pour financer les opérations de la Boucle Fert'Isle (25 000€ du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et 131 000€ de la Banque des Territoires)
- Un lancement de consultation auprès des partenaires associatifs pour la mise en place d'espaces nourriciers interstitiels dans le quartier de Chamiers en cours de rénovation urbaine.

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE



Finalités 3 et 4

Finalité 5

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Etablir des modes de consommation et de production durables.

Action 1.2.1 du PCAET

• Action 21 : Mission Locale et Maison de l'Emploi

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

• La Mission Locale

La Mission Locale est **membre du Service Public de l'Emploi** et travaille au quotidien avec Pôle Emploi, Cap emploi, ... C'est un outil partagé qui permet de décliner les politiques jeunesse nationales, régionales, mais aussi locales.



La Mission Locale c'est :

- Un espace d'intervention au service des jeunes.
- Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. ...
- La Mission Locale est chargée d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'aider les jeunes en démarche d'insertion professionnelle et sociale, après leur scolarité.
- Depuis plus de trente ans, les missions locales ont développé un **accompagnement global** en direction des jeunes, c'est-à-dire qu'elles traitent l'ensemble des besoins des jeunes en matière d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

La Mission Locale participe à l'**animation de son territoire et coopèrent avec de nombreux acteurs** :

- Acteurs économiques locaux (entreprises, clubs d'entreprises, groupements d'employeurs, chambres consulaires, structures de l'IAE, réseaux agences d'intérim, ...)
- Acteurs concernés par la jeunesse (services jeunesse des collectivités, établissements scolaires, services sociaux du département, clubs de prévention, associations diverses...)

Elle mobilise, pour les jeunes de son territoire, l'**ensemble des dispositifs et moyens financiers de l'Etat, la Région, les départements, des communes, des EPCI...**

A fin 2021, quelques chiffres clés d'activité de la Mission Locale du Grand Périgueux :

- 707 jeunes ont été reçus en premier accueil (=nouvelles inscriptions)
- 1772 jeunes ont été accompagnés et ont bénéficié de 9 173 entretiens.
- 682 jeunes ont accédé à l'emploi, 94 jeunes sont entrés en alternance, 498 ont effectué des stages en entreprise et 197 ont suivi une formation.

Le service emploi de la Mission Locale est au contact quotidien avec les entreprises dont l'intérim. Les chiffres clés du service emploi en 2021 :

- 327 entreprises en contact.
- 154 offres d'emploi collectées

La Mission Locale a signé un partenariat avec l'association 3S de Coulounieix Chamiers (structure d'insertion par l'activité économique- IAE) dont l'objectif est la récupération du papier usagé : chaque personnel dispose d'un « Croc'feuilles » à cet effet. Le papier ainsi récupéré chaque mois permet à l'association de signer des CDI et de faire retraitier le papier pour une « deuxième vie ».

Depuis janvier 2021, elle est en contact avec l'association RICOCHETS de Neuvic sur l'Isle (structure IAE) sur un projet de récupération textile.

La Mission Locale s'est dotée d'un véhicule de service permettant à l'ensemble du personnel les différents déplacements professionnels dans et hors département.

- **La Maison de l'Emploi (MDE)**

La Maison De l'Emploi (MDE) a pour objectif l'accompagnement renforcé de personnes éloignées de l'emploi. Pour atteindre cet objectif, la MDE dispose principalement d'un outil, le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** qui met à la disposition des bénéficiaires plusieurs services :



- **L'accompagnement personnalisé de 384 personnes éloignées de l'emploi en 2021**, par 4 conseillers en insertion professionnelle : un de la MDE, un de la Mission Locale et deux de l'INSUP (*Institut Supérieur de Formation Permanente*). Cet accompagnement a permis 50 % de sorties positives (CDI, CDD de plus de mois, formations qualifiantes...) en 2021. Parmi ces 384 personnes, 42 réfugiés ont été suivis de manière spécifique. C'est une nouvelle action mise en place par la MDE.
- **La clause d'insertion sociale** dans les marchés publics. En 2021 ce sont **35 500 heures qui ont été générées par ces clauses**. Elles ont permis de faire travailler **107 personnes**, dont 11 ont débouché sur un contrat à durée indéterminée.
- **Une action en direction des entreprises**: prospection et recherche d'emplois et de stages pour les bénéficiaires du PLIE.
- **La gestion des Emplois et des Compétences Territoriales** : mise en place d'actions pour le rapprochement des employeurs et des demandeurs d'emploi, mobilisation de demandeurs d'emploi et mise en place de formations dans les métiers en tension.

Acteurs concernés :

- La Mission Locale participe à l'**animation de son territoire et coopèrent avec de nombreux acteurs** :
- Acteurs économiques locaux (entreprises, clubs d'entreprises, groupements d'employeurs, chambres consulaires, structures de l'IAE, réseaux agences d'intérim, ...)
- Acteurs concernés par la jeunesse (services jeunesse des collectivités, établissements scolaires, services sociaux du département, clubs de prévention, association diverses...)
- Pour la MDE : les structures de l'insertion par l'activité économique, les entreprises et leurs organisations professionnelles, les collectivités territoriales ainsi que les chambres consulaires et les organisations syndicales.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- En 2021:
 - o 65 000 € versés par le Grand Périgueux à la Mission Locale
 - o et 130 000 € à la MDE.
- En 2022 :
 - o 65 000 € seront versés par le Grand Périgueux à la Mission Locale
 - o et 130 000 € à la MDE.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOV

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

Résultats :

- Grâce à une mise en synergie des compétences de différents acteurs qui interviennent sur l'insertion des publics jeunes, les échanges et mutualisation de moyens facilitent l'insertion des publics. La Mission Locale n'a pas vocation à faire seule mais à travailler avec un environnement partenarial territorial répondant à ses obligations. Son slogan national « Construisons ensemble pour chaque jeune » constitue un message fort de son mode de fonctionnement.
- Diminution du nombre de demandeurs d'emploi.
- Participation de personnes en insertion à des chantiers du Grand Périgueux, grâce à la clause d'insertion des marchés publics, gérée par la MDE.

En savoir + : <https://www.mde-grandperigueux.fr/emploi/mission-locale-du-grand-perigueux>,
<https://www.mde-grandperigueux.fr/> et <https://www.ml-grandperigueux.fr/>

Enjeux DD, Objectif DD :



Finalités 3 et 4



Finalité 5



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

• Action 22 : Pôle Aliénor

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

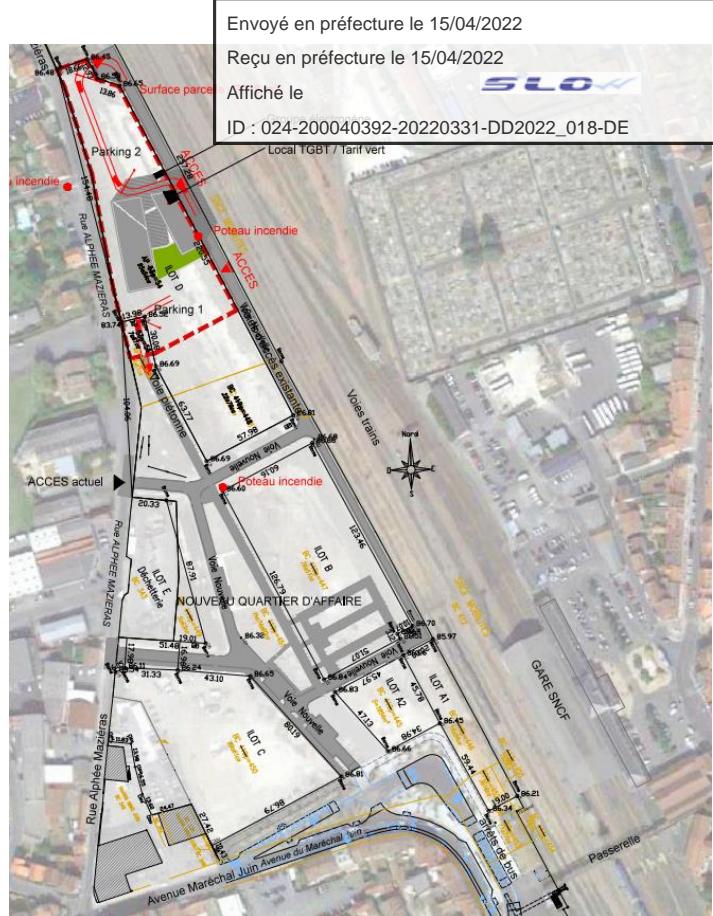
Le projet ALIENOR consiste en la réalisation **d'un pôle de services mutualisés** à destination des usagers du territoire, regroupés en un lieu stratégique, dans un quartier en reconquête. Situé au cœur des mobilités alternatives derrière la gare de Périgueux à proximité immédiate du pôle d'échange multimodal central réalisé par le Grand Périgueux (accessibilité maximale), il est l'une des réalisations emblématiques du nouveau parc d'activités à vocation tertiaire qui proposera à terme près de 35 000 m² de bureaux.

Le bâtiment de près de 8 000 m² regroupera **13 institutions et plus de 300 salariés** :

- Les services du Grand Périgueux et de ses établissements rattachés : le CIAS, l'office de tourisme intercommunal, la maison de l'emploi, la mission locale, Périmouv',
- Digital valley, outil d'aide à la transformation numérique des entreprises, qui occupera un large espace adapté.
- Des syndicats intercommunaux (pays de l'Isle, Bassin de l'Isle, Eau Cœur du Périgord).
- Des acteurs de l'aide à la personne (Cassiopéa, PTA, SSIAD)
- Des services de la Région Nouvelle Aquitaine.

La réalisation de cet équipement se veut exemplaire.

Elle se fait ainsi dans le cadre d'un marché public global de performance, et répondra aux exigences du label E+ C-, afin de permettre une excellente performance environnementale, tant dans la phase constructive que s'agissant des consommations énergétiques ultérieures.



Outre la performance énergétique du bâtiment, l'objectif de ce projet est double :

1. **Simplifier le parcours de l'usager** qui trouvera en un même lieu de multiples services, et au-delà même d'Aliénor, car ce projet en suscite d'autres qui viennent s'installer sur le même quartier : maison de l'habitat, pôle emploi...
2. Organiser à l'intérieur du lieu **des synergies et mutualisations de services** : optimisation des salles réunions ou des espaces communs, services aux occupants (systèmes d'information, gestion du courrier, reprographie...) et efficacité des relations de travail entre les partenaires
3. Adapter les espaces de travail aux **évolutions des nouvelles organisations**.

Outre ses performances environnementales, la conception intérieure a fait l'objet d'un important travail de concertation avec les salariés futurs occupants, à la fois du Grand Périgueux et des 12 autres structures, avec l'appui d'un cabinet conseil TETRIS spécialiste dans les aménagements intérieurs et l'accompagnement à l'évolution des habitudes de travail, du rôle et de la valeur des espaces de travail.



Cette réalisation constitue une opportunité afin d'inciter au changement de mobilité. Il est au cœur des mobilités alternatives et sera ainsi accessible par la navette ferroviaire qui sera inaugurée le 02 juillet 2022, mais aussi par les bus du Grand Périgueux. Le pôle Aliénor central est situé à l'arrière de la gare, et bien sûr par un cheminement doux déjà existant le long de la rivière l'Isle, à proximité immédiate du quartier sur lequel se développera le pôle des services.

L'agglomération a décidé de créer à l'arrière du pôle Aliénor un espace de biodiversité urbain. Sur une parcelle de 3 000 m², où sont stockées et confinées les terres polluées de la création du parc d'activité, cet aménagement a été pensé avec l'appui du conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN-NA). Deux abris à chiroptères (chauve-souris) ont été installés début juin. Ils ont été réalisés avec une association de protection de l'environnement. Le CEN-NA assurera le suivi de cet espace.

Calendrier :

Date de début de l'opération : **juin 2018**

Date de fin : **Mars 2023**

Etapes du projet :

- Septembre 2018 - juin 2019 : Identification des partenaires du projet et définition du programme en lien avec les 13 entités
- Juin 2019 - septembre 2020 : Conduite de la procédure MPGP (marché public global de performance) et choix du groupement
- Septembre 2020 - septembre 2021 : Etudes et procédures d'urbanisme
- **Septembre 2021 – décembre 2022 : Travaux et aménagements**
- 1er trimestre 2023 : Mise en service du pôle Aliénor.

Acteurs concernés :

Pour le pôle Aliénor, les partenaires hébergés dans le projet sont le CIAS, Péribus, l'Office de Tourisme, CASSIOPEA, la Maison de l'Emploi, la Mission Locale, le Pays de l'Isle en Périgord, la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA 24), la Digital Valley, la Région.

Les partenaires financiers pour le Pôle Aliénor sont : l'Etat, la Région et le Département.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

Montant total de l'opération : 17 150 000 € HT

Dépenses en 2021 pour le pôle Aliénor : 2 861 140 € TTC

Dépenses prévues en 2022 pour le pôle Aliénor : 9 880 800 € TTC

Indicateurs PCAET pour l'ensemble des projets, rénovations ou constructions en cours (y compris QA, et Pôle Aliénor) et le patrimoine :

| | Indicateurs PCAET | Valeur 2018 | Valeur 2019 | Valeur 2020 | Valeur 2021 | Objectif 2024 |
|---|---|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
| Action 1.2.1 : intégrer l'excellence environnementale | % de constructions intégrant des niveaux de labellisation environnementale (de type E+C-, BEPOS...) | 20 % | 30 % | 30 % | 30 % | 100% |
| | % de projets intégrant des critères environnementaux | 20 % | 40 % | 40 % | 50 % | 100% |
| | Bilan énergétique des projets sous maîtrise d'ouvrage du Grand Périgueux | 5 % | 5 % | 5 % | 15 % | 100 % |
| | % de réunions interservices et/ou vers les partenaires sur les enjeux de transition énergétique en amont des projets d'aménagement (nb/an). | | | 50% | | 100% |

| | Indicateurs PCAET | Valeur 2018 | Valeur 2019 | Valeur 2020 | Valeur 2021 | Objectif 2024 |
|--|--|--|--|---|---|---|
| Action 2.3.1 : mobiliser le Grand Périgueux et les communes membres sur la rénovation énergétique de leur patrimoine | Plan Pluriannuel d'investissement formalisé avec une politique volontariste en matière de transition énergétique pour le Grand Périgueux | | Non réalisé | | | Réalisé Eclairage public : 500 points renouvelés par an soit – 20 % de consommations d'énergie de 2018 à 2024. |
| | % de projets de construction/rénovation intégrant des critères environnementaux | 20% | 40% | 50 % | 50 % | 100% |
| | Utilisation du logiciel de management énergétique (SIME) | | Utilisation par les agents du service mais aucun bilan avec analyses n'est produit | | | oui |
| | Suivi annuel des consommations énergétiques des bâtiments par type d'énergie (kWh/bâtiment/an et €/bâtiment/an). | Réalisation du bilan des émissions de GES en 2017 et bilan 2018 fourni via le logiciel SIME – 7 333 MWh (gaz et électricité) | 503 k€ TTC pour 4 GWh d'électricité 133 k€ TTC pour 2 GWh de gaz | 569 k€ TTC pour 3 GWh d'électricité 106 k€ TTC pour 1 628 MWh de gaz | 566 k€ TTC pour 4 GWh d'électricité 144 k€ TTC pour 3 GWh de gaz | Le systématiser et le diffuser auprès des élus. |

En savoir + : <https://www.grandperigueux.fr/agglo/grands-projets/un-quartier-d'affaires-au-coeur-de-l'agglomeration> et <https://www.grandperigueux.fr/agglo/grands-projets/pole-des-services-alienor>

Enjeux DD, Objectifs DD et identification au sein du PCAET :

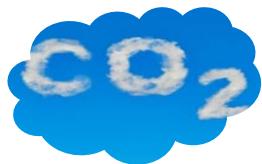
Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE



Finalité 1

Finalité 5

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients, et durables

Action 1.2.1 du PCAET

- **Action 23 : Conseil de développement et autres démarches de démocratie participative**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :

L'instauration du « pacte de gouvernance et d'association des citoyens à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques du Grand Périgueux » a été lancée en 2021. En matière de démocratie participative, l'agglomération a procédé au recrutement d'un chargé de mission en charge de cette question et plus particulièrement de la mise en place du Conseil de développement et de son suivi. Il s'agit d'une nouvelle instance citoyenne et participative, inscrite dans le Pacte de Gouvernance, dont l'objectif est de repenser le lien entre les habitants et la collectivité, libérer la parole des citoyens sur des sujets locaux qui leur semblent importants et enrichir les perceptions et les décisions des élus.

Il est prévu que les élus du Grand Périgueux saisissent le Conseil de développement sur des enjeux environnementaux (PCAET), d'aménagement urbain (PLUi) ou sur le projet de territoire (Grand Périgueux 2030). Les membres pourront aussi s'autosaisir sur un autre sujet qui leur semblera pertinent de mettre en débat (mobilités, alimentation, éducation, solidarités, etc.).

Un travail se fera en groupe thématiques et pourra prendre la forme de visites, de débats, de tables rondes, etc. Les membres du conseil (107 citoyens répartis en 3 collèges, dont 43 habitants tirés au sort) choisiront leur gouvernance et leur fonctionnement. Sa composition a été pensée afin de respecter au maximum la parité hommes/femmes et de se rapprocher de la représentativité (diversité des CSP, des âges, etc.) L'animation respectera les principes d'intelligence collective, de transparence, et de bienveillance.
Les deux premières réunions auront lieu en mars et avril 2022.

Une formation à la démocratie participative à destination des conseillers communautaires a été organisée fin 2021 avec la participation d'un prestataire extérieur. Elle avait pour objectif de renforcer leur appartenance aux pratiques d'implication citoyenne et de les outiller dans leurs démarches.

Des consultations sur le site internet concernant la navette ferroviaire et l'aménagement du lac de Neufont ont été lancées afin de recueillir les contributions des citoyens.

Acteurs concernés : élus, habitants, structures associatives, économiques, environnementales.

Dépenses 2021: 41 000 € en fonctionnement, frais de personnel compris.

Dépenses prévues en 2022 : 40 000 € (hors frais de personnel).

Plus d'infos : <https://www.grandperigueux.fr/codev>

Enjeu DD et identification au sein du PCAET :



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

- **Action 24 : Maison du projet, co-construction du projet de renouvellement urbain de Chamiers**

Description de l'action, ses enjeux et ses objectifs :



La Maison du Projet est l'**outil de concertation central du Projet de Renouvellement Urbain (PRU)** et des projets structurants liés. Elle est portée et animée par le Grand Périgueux en sa qualité de pilote du projet global. Tout comme les enfants, les habitants sont porteurs de la réalité d'usage de leur quartier. Ils ont l'expérience de leur vécu dans le quartier et peuvent en exprimer les limites et les atouts. Cette matière est indispensable à la détermination des enjeux du projet de renouvellement urbain.

La Maison du projet est le **point d'entrée unique** pour accéder facilement à l'ensemble des informations concernant le PRU de Chamiers (action n°2) :

- ✓ elle est un espace de discussion convivial pour **aborder des situations souvent complexes** en relais des partenaires du projet (ex. le relogement des habitants, les conflits de voisinage, etc.).
- ✓ elle est un **lieu de production et de création**, via des ateliers participatifs et collaboratifs (cafés-débats, ateliers créatifs...) sur différentes thématiques choisies avec le Conseil Citoyen pour répondre aux attentes exprimées par les habitants (tranquillité, lien social, propreté, mobilité, etc.).
- ✓ elle est un espace à **disposition des associations de proximité** pour des activités ou animations à destination des habitants pour inciter à découvrir et s'approprier le lieu (ex. exposition des œuvres réalisées par des artistes en résidence sur le quartier, ateliers d'apprentissage du code organisés par la plateforme mobilité MUST les lundis après-midi, des ateliers d'alphabétisation tous les matins par le Centre social Saint-Exupéry le temps des travaux au Pôle des solidarités).
- ✓ un **lieu d'exposition permanente** à rayonnement extra-quartier pour favoriser la mixité sociale dans les échanges (ex. exposition « ça déménage » - projet artistique autour du relogement des familles chamiéroises).

Acteurs concernés : l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), Périgord Habitat, le Conseil citoyen de Chamiers, la Compagnie d'artistes Ouïe/Dire en résidence sur le quartier, le Centre social Saint-Exupéry, les associations de proximité, le Département, la CAF de la Dordogne, la ville de Coulounieix-Chamiers.

Dépenses réalisées et dépenses prévues :

- 2021 : 28 500 €
- 2022 : 0 €

Résultats (nuancés compte tenu de la situation sanitaire) :

- Appropriation du lieu par les habitants et les associations de proximité : 47 visites inopinées à la Maison du projet.
- Organisation d'une exposition avec la matière collectée grâce au projet artistique « ça déménage ! »
- Repère pour tous les partenaires de la Gestion urbaine et sociale de proximité : 6 réunions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) organisées à la maison du projet, tenue tous les matins de cours d'alphabétisation, mise à disposition des associations pour animations diversifiées.

Enjeux DD, Objectifs DD :

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE



Finalités 3-4

Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

L'Agenda 2030, c'est quoi ?



C'est un
programme universel
de développement durable



Il a été adopté par
193 pays à New York
en septembre 2015

Ce sont 17 objectifs

pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et par les partenariats



Annexe 2 du RADD 2020

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE

Liste des ODD et mots-clés



ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Extrême pauvreté, Pauvreté, Protection sociale, Accès aux ressources, Vulnérabilité, Mobilisation des ressources, Prise en compte dans les politiques



ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

Faim, Malnutrition, Productivité et petits exploitants, Agriculture performante et résiliente, Diversité et partage des ressources génétiques, Recherche agronomique, Exportation et commerce, Fonctionnement des marchés alimentaires



PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE À TOUT ÂGE

Mortalité maternelle, Mortalité néonatale et infantile, Maladies transmissibles, Maladies non transmissibles, Conduites addictives, Accidents de la route, Santé sexuelle et procréative, Couverture santé universelle, Santé-environnement, Tabac, Recherche Mise au point et accès aux médicaments, Personnel de santé, Sécurité sanitaire



ASSURER L'ACCÈS DE CHACUN À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSÉTÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE SA VIE

Éducation scolaire, Soins et éducation préscolaires, Formation professionnelle et enseignement supérieur, Compétences et accès à l'emploi, Égalité des chances, Apprentissages fondamentaux, Apprentissage pour le développement durable, Accessibilité des établissements scolaires, Bourses de formation et d'études supérieures, Formation des enseignants (PED)



PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

Lutte contre les discriminations, Violences et exploitation, Mariage force et mutilations, Promotion et partage des travaux domestiques, Participation et accès aux postes de direction, Santé sexuelle et procréation, Droit et accès aux ressources, Technologies et autonomisation, Politiques d'égalité



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Accès à l'eau potable, Accès aux services d'assainissement et d'hygiène, Qualité de l'eau, Gestion durable des ressources en eau, Gestion intégrée des ressources, Protection et restauration des écosystèmes, Coopération et renforcement de capacités, Gestion collective de l'eau



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Accès à l'énergie, Energies renouvelables, Efficacité énergétique, Recherche et investissement, Approvisionnement en énergie



PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Croissance du PIB, Productivité économique, Développement des TPE et PME, Utilisation efficace des ressources, Plein emploi et travail décent, Accès des jeunes à l'emploi et la formation, Exploitation des enfants Traite Travail forcé, Droits & sécurité au travail, Tourisme durable, Accès aux services financiers et d'assurance, Aide pour le commerce des PED, Pacte mondial pour l'emploi



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Infrastructures durables, résilientes et accessibles, Industrialisation socio-économiquement durable, Accès de toutes les entreprises aux services financiers, Modernisation et durabilité des filières industrielles, Innovation, recherche et développement, Appui aux pays en développement, Diversification et ajout de valeur, Accès aux technologies de l'information et des communications



Liste des ODD et mots-clés

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20220331-DD2022_018-DE



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

Evolution des revenus des plus pauvres, Autonomisation et intégration, Égalité des chances, Politiques publiques ciblées au service de l'égalité, Réglementation de la finance, Gouvernance internationale, Migrations, Traitement spécial et différencié, Aide publique au développement, Coûts de transaction



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Accès au logement décent, Transports sûrs, accessibles et viables, Urbanisation durable, Préservation du patrimoine, Prévention et limitation de l'impact des catastrophes, Impact environnemental, Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs, Développement territorial, Politiques intégrées pour des territoires résilients, Bâtiments durables et résilients



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

10YFP, Gestion durable des ressources naturelles, Gaspillage alimentaire, Gestion écologique des produits chimiques, Réduction des déchets, Responsabilité sociétale des entreprises, Marchés publics durables, Formation et information environnementales, Moyens scientifiques et technologiques, Tourisme durable, Politique de subvention de l'énergie



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Résilience et adaptation, Politiques climatiques, Éducation et capacité d'action, Fonds vert, Renforcement des capacités



CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINNES AUX FINS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pollutions marines, Écosystèmes marins et côtiers, Acidification des océans, Réglementation de la pêche, Préservation de zones marines, Subventions nuisibles à la pêche, Petits États insulaires, Recherche et transferts de techniques marines, Préservation de la pêche artisanale, Droit de la mer



PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORêTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSEMENT LE PROCESUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Préservation des écosystèmes terrestres, Gestion durable des forêts, Dégradation des sols, Écosystèmes montagneux, Biodiversité et espèces menacées, Ressources génétiques, Braconnage et trafics d'espèces protégées, Espèces envahissantes, Intégration de la biodiversité dans les politiques, Financement (Biodiversité), Financement (Forêts), Moyens dans la lutte contre le braconnage



PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS NIVEAUX, DES INSTRUCTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

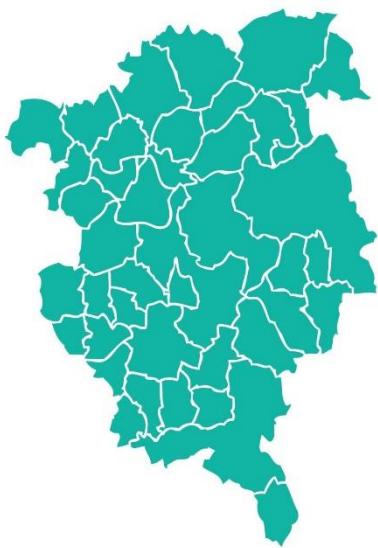
Réduction de la violence, Maltraitance et exploitation infantiles, État de droit et accès à la justice, Criminalité organisée, Corruption, Institutions exemplaires, Prise de décisions inclusive, Gouvernance internationale, État civil, Information et protection des libertés, Terrorisme et criminalité, Politiques non discriminatoires



RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mobilisation des ressources nationales, Aide publique au développement, Ressources financières supplémentaires, Maîtrise de la dette nationale, Investissements ciblés, Coopération scientifique et technologique, Transferts ciblés de technologies, Capacités scientifiques et technologiques, Renforcement des capacités, Système commercial multilatéral équitable, Exportations des pays en développement, Accès aux marchés, Stabilité économique mondiale, Cohérence des politiques, Souveraineté nationale, Partenariat pour le développement durable, Partenariats multi-acteurs, Recueil de données, Construction d'indicateurs de développement durable





1 boulevard Lakanal - BP 70171

24019 Périgueux cedex

05 53 35 86 00

 contact@grandperigueux.fr

www.grandperigueux.fr

Document réalisé par la Mission Climat et Transition écologique

Photographies et illustrations : Direction Communication, Fotomelia, Picjumbo, Freepik, Pixabay